

ORIENTATIONS ET AVIS
POUR LE MOYEN TERME 2014-2018

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
du 30 Janvier 2014

Tous les cinq ans le Cnis procède à une analyse prospective des besoins d'informations statistiques pour que la statistique publique se prépare à répondre aux grands enjeux ainsi mis en lumière.

Le présent document présente les orientations pour la période 2014-2018.

Celles-ci sont le résultat d'une large concertation entre les producteurs (Insee, services statistiques ministériels, opérateurs publics...) et les utilisateurs de la statistique publique : organisations patronales et syndicales, institutions représentant les collectivités territoriales, le monde associatif, les administrations, les chercheurs...

L'année 2013 a été riche en échanges pour mettre en lumière les principaux besoins statistiques pour le débat et l'action dans les cinq ans à venir. Ce fut le cas au sein des sept commissions thématiques du Cnis et de la commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

Ce fut également l'objet de trois journées de rencontre ayant pour thème : la compétitivité des entreprises, l'attractivité et la dynamique économique des territoires et les parcours de vies.

Ces thèmes ont été choisis par le Bureau du Cnis comme emblématiques des trois préoccupations les plus importantes recueillies lors d'entretiens préalables :

- situer la place de la France dans le monde,*
- comprendre le rôle des territoires dans le développement économique,*
- connaître les facteurs qui influencent les parcours individuels.*

Si l'appareil statistique continue d'être sollicité pour éclairer de nouveaux enjeux économiques et sociaux, son défi principal pour le futur sera sa capacité à accompagner les utilisateurs dans le « trop d'informations » et à leur fournir en temps voulu les indicateurs fiables dont ils ont besoin car ils sont nécessaires au débat démocratique et à la prise de décision.

La première partie de ce document rend compte des exposés et échanges du Conseil, réuni en assemblée plénière le 30 janvier 2014 pour débattre des orientations dégagées tout au long de l'année 2013.

La deuxième partie présente l'avis général ainsi que les avis de chaque commission du Cnis, adoptés lors de cette assemblée pour le moyen terme 2014-2018.

Que tous les participants à ce travail collectif de réflexion soient ici chaleureusement remerciés.

Le Président du Cnis



Jean-Pierre Duport

DANS LA COLLECTION MOYEN TERME

MOYEN TERME 2014-2018

Bilan 2009-2013 : *n° 135 - janvier 2014*

Orientations et avis 2014-2018 : *n° 136 - février 2014*

Actes des rencontres et entretiens *n° 137 - mars 2014*

MOYEN TERME 2009-2013

Bilan du programme 2004-2008 : *n° 112 - novembre 2008*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2009-2013 et sur sa première année d'exécution : *n° 115 - février 2009*

Actes des rencontres moyen terme du Cnis sur les programmes statistiques 2009-2013 : *n°116 - avril 2009*

MOYEN TERME 2004-2008

Bilan du programme 1999-2003 : *n° 83 - février 2004*

Avis sur le programme statistique à moyen terme 2004-2008 et sur sa première année d'exécution : *n° 84 - février 2004*

Les rencontres du Cnis en 2003 : *n° 85 - février 2004*

Actes des travaux du Cnis sur les programmes statistiques à moyen terme 2004-2008 : *n°86 - février 2004*

SOMMAIRE

Page

ORIENTATIONS 2014-2018 : exposés et échanges du Conseil le 30 janvier 2014

- STATISTIQUE ET PROSPECTIVE11
Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective
- LA STATISTIQUE PUBLIQUE21
Jean-Luc Tavernier, Directeur général de l'Insee
- PRÉSENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS À MOYEN TERME 2014-201827
Jean-Pierre Duport, Président du Cnis

AVIS GÉNÉRAL33

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS

- DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES42
- EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL46
- ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ49
- ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE51
- SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS53
- SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE56
- TERRITOIRES58
- ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION (Cnerp)62

SCRUTIN63

A. Orientations 2014-2018

Exposés et échanges du Conseil le 30 janvier 2014

(extraits du compte-rendu de l'assemblée plénière du Cnis du 30 janvier 2014.

Le compte-rendu exhaustif est téléchargeable sur le [site du Cnis](#)

ou à l'adresse :

http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Conseil/Calendrier_du_conseil?reunion=114073

1. STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

Introduit par **Jean PISANI-FERRY**, Commissaire général à la stratégie et à la prospective

Jean PISANI-FERRY, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, remercie le Président pour son invitation à cette assemblée. Il rappelle que le Commissariat est apparu récemment dans le paysage institutionnel et a entrepris un travail sur la vision de la France dans dix ans. La statistique s'attache à observer tandis que le Commissariat à la stratégie et à la prospective est chargé d'anticiper. Or pour s'interroger sur la France dans dix ans, il convient de tenter de comprendre les problèmes actuels et comparer, c'est-à-dire faire usage de la statistique. C'est donc au titre d'utilisateur et de préfigurateur des besoins futurs que Jean PISANI-FERRY développera son propos.

L'Insee a demandé à Ipsos d'apprécier son image auprès du public.

Il paraît en effet intéressant de comparer l'Insee à un certain nombre d'institutions pour lesquelles la question de la confiance se pose à peu près dans les mêmes termes. 85 % des Français estiment que l'Insee s'avère utile, 71 % qu'il publie des informations fiables et 78 % déclarent qu'il leur inspire confiance. Ces résultats situent l'Insee entre l'armée et la police, avant l'école, les maires et bien avant la justice, et par charité j'omettrai de m'étendre sur les grandes entreprises, les banques, les syndicats, les assemblées et les partis politiques. Les Français éprouvent du respect pour deux institutions, la Cour des comptes et l'Insee. Dans cette ambiance de doute généralisé, le fait que la statistique publique se révèle objective, précise et fournisse des informations de qualité constitue un actif très précieux tout autant qu'une responsabilité considérable. Assurer la qualité, la pertinence et l'indépendance restent tout à fait essentiel, en particulier dans ce temps de doute et d'interrogation qui agitent la société française.

C'est le souhait que la statistique fasse encore mieux qui réunit vos deux institutions aujourd'hui. Il ressort des souhaits recensés dans les avis du CNIS qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette voie. Pour autant, si ces avis retracent toutes les actions que doit accomplir la statistique publique, il ne liste pas toutes celles qu'elle ne doit pas effectuer ! La statistique semble devoir tout observer, sans que rien ne lui échappe. On imagine la tour de la porte de Vanves en panoptique auquel rien n'échappe. Néanmoins, il pèse sur elle une contrainte de ressources forte, qui devrait encore se resserrer à l'avenir, soulevant des problèmes de coût et d'opportunité sur lesquels il conviendra de s'interroger. Il faut réfléchir aux arbitrages inévitables ; par exemple entre richesse de l'information et détail géographique ou entre continuité des mesures et innovation. Le CNIS n'a pas reçu explicitement cette mission. Il ne lui revient pas d'opérer des choix. Son rôle est de révéler les attentes, tandis que seuls les producteurs peuvent évaluer le coût de nouveaux développements. Mais dans des périodes de grandes transformations comme celle que nous vivons, mieux vaut mettre à jour les arbitrages que les ignorer. Il me semble indispensable de réfléchir aux priorités et de hiérarchiser les besoins. J'y reviendrai en conclusion. Mais je voudrais faire avant quelques observations... qui vont sans doute ajouter à la longue liste des requêtes !

Le CGSP a explicitement une finalité d'aide au pilotage gouvernemental. Ses missions sont d'évaluer, d'anticiper, de débattre, de proposer. C'est à partir de ces missions et de leur finalité que je vais vous indiquer ma lecture des questions qui vous occupent. A partir de là, il apparaît une hiérarchisation naturelle dans nos « besoins ».

Les comparaisons internationales

Pour un pays qui doute de lui-même, il importe de pouvoir se mesurer et apprécier sa performance par rapport aux autres. Les comparaisons internationales constituent souvent un révélateur des faiblesses et l'élément déclencheur d'actions publiques et sociétales. Les Allemands ont ainsi connu un « PISA-choc » lorsqu'ils ont découvert, en 2000, dans les résultats de l'enquête PISA, que leur système d'éducation ne se trouvait pas au niveau qu'ils pensaient. La France a vécu le même phénomène plus récemment, prenant conscience de la dégradation au fil des enquêtes, de ses performances en ce domaine. En Allemagne, ce choc a représenté un véritable facteur de mobilisation et de rénovation du système. Plusieurs questions se posent néanmoins en matière de comparaisons internationales, au premier rang desquelles celle de la comparabilité des données et de la capacité de tirer des enseignements dans cette comparaison. La deuxième question porte sur l'engagement de la statistique publique dans des projets d'ampleur de coopération internationale.

S'agissant de la qualité et de la comparabilité des données, les comparaisons internationales atteignent très vite leurs limites. Ainsi, comprendre les raisons pour lesquelles la France dépense 12 points de PIB de plus en dépenses publiques primaires que l'Allemagne s'avère difficile. Malgré une nomenclature relativement harmonisée, la manière dont sont classées les dépenses diffère d'un pays à l'autre. Or la question se révèle essentielle et pourrait fournir des informations très intéressantes.

De la même manière, la rentabilité des entreprises représente un grand sujet, sur lequel l'État a consenti des efforts considérables pour aider les entreprises à faire face à la concurrence internationale. Or la comparaison de la rentabilité des entreprises affiche une qualité assez médiocre, faute de méthode homogène et d'assurance que les taux de marge comparés recouvrent exactement les mêmes réalités.

Il en est de même dans la comparaison entre l'Europe et les États-Unis en matière de croissance. Les États-Unis innovent de manière quasi-permanente sur les méthodes de comptabilité nationale. Or ces méthodes présentent une incidence sur le calcul de la croissance et donc sur les comparaisons internationales. La prise en compte de certains investissements en intangibles peut être source d'un réel écart ; les hypothèses de taux de déclassement, s'ils n'affectent pas le calcul du PIB, modifient également considérablement l'analyse des facteurs de croissance.

Soulignons enfin la question de la croissance potentielle, variable inobservable. Nous sommes là aux limites des missions de la statistique. Mais puisque nous avons décidé par traité de fonder la possibilité de sanctions sur cette variable inobservable, il importe que sa mesure soit entourée de toutes les garanties de sérieux qu'il est possible de réunir. Ce traité pose ainsi le problème de qualité de la base empirique sur laquelle le système sera fondé. La mesure de ces variables de croissance potentielle, de gap ou de déficit structurel devra donc être entourée de toutes les garanties de sérieux et de précision nécessaires, qualités attendues... de la statistique publique.

La statistique publique n'est pas absente des comparaisons internationales mais elle ne joue pas, en la matière, le premier rôle. C'est là ma seconde interrogation.

Plusieurs enquêtes ont été initiées par l'OCDE, notamment l'enquête PISA ; par la BCE, en matière de comparaison des patrimoines des ménages, ou par l'OMC (et l'OCDE) dans le domaine du commerce à valeur ajoutée. La participation à la coordination internationale et européenne s'avère à l'évidence indispensable pour améliorer la situation. Mais les comparaisons restent de fiabilité limitée tant les méthodologies statistiques, voire les architectures des statistiques, restent différentes d'un pays à l'autre. Il y

a un véritable besoin d'homogénéisation des méthodes et des nomenclatures. Il semble à cet égard qu'Eurostat soit encore trop mobilisé sur la fourniture des données et pas encore assez mobilisé sur l'homogénéité des méthodes de production, ou sur le défrichage de nouveaux champs d'analyse. A cet égard on ne peut qu'être frappé par le contraste avec l'OCDE, dont on se demanda un temps quel était le rôle et qui se réinvente par l'innovation.

Les institutions statistiques doivent-elles s'engager dans des travaux innovants qui permettent d'améliorer les comparaisons internationales et de produire des résultats globaux ou se trouvent-elles plutôt dans une logique de négociation et d'amélioration de l'existant ?

Au total, il paraîtrait sans doute utile d'une part de renforcer la mobilisation des institutions en impulsant des projets pionniers de comparaisons internationales sur une base bilatérale ou multilatérale. D'autre part, la statistique publique pourrait se donner mission d'alerter sur les biais identifiés dans certaines comparaisons, surtout lorsque certaines statistiques sont au centre de débats politiques. Enfin, elle pourrait également donner plus systématiquement une appréciation sur la comparabilité des données dans les grands domaines d'intérêt public.

Les questions sur la croissance

Deuxième grand champ de questionnement : la mesure de la croissance. Il ne s'est tenu aucun débat sur « La France dans dix ans », organisé à Paris et en région, dans lequel la question de la légitimité du PIB comme mesure de la croissance ne se soit posée, faisant apparaître des doutes importants sur le caractère souhaitable de la croissance compte tenu de ses effets environnementaux, conjugués à des doutes sur la possibilité d'atteindre la croissance, sur les effets de la croissance dans la répartition des revenus ou encore sur les gagnants et les perdants de la croissance. Le consensus qui a longtemps marqué le pays autour des vertus de la croissance semble aujourd'hui largement entamé.

La question de la mesure s'invite dans ce contexte. Cette question, discutée à l'occasion du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, était fondée sur des interrogations savantes. Elle s'est aujourd'hui diffusée auprès des citoyens, se concentrant sur les limites des indicateurs. Il importe de répondre à ce questionnement. Or pour ce faire, enrichir la mesure du PIB de différentes dimensions ne constitue pas forcément la meilleure voie, ni la plus aisée. Les plus farouches partisans d'une croissance zéro sont d'ailleurs souvent aussi ceux qui refusent toute monétisation ou tout arbitrage entre actifs traditionnels et actifs environnementaux ou facteurs de « bonheur ».

Une autre option s'avère possible, consistant à associer au PIB un nombre restreint d'indicateurs. Certains de ces indicateurs se révèlent très simples. Des indicateurs d'actifs nets, par exemple, permettraient d'éviter une appréciation de la croissance exclusivement fondée sur l'endettement extérieur, comme dans certains pays européens au cours de la période récente. A ceux-ci pourraient également être associés des indicateurs relatifs à l'environnement, la distribution des revenus, le bien-être. En la matière, il est possible d'aller très loin mais il convient avant tout de dresser un tableau de bord pour structurer le débat et faire en sorte qu'il prenne en compte d'autres éléments que la seule progression du PIB. L'idée serait de disposer ainsi d'un cadre élargi pour apprécier les conséquences de nos choix potentiels et les contraintes qui s'imposent à nous en matière d'actif net, d'environnement ou de justice sociale. D'une certaine façon, nous avons besoin d'une gestion actif passif de notre système économique et social, avec la difficulté que certaines composantes ne sont pas monétisables. Quoi qu'il en soit il faut travailler à rendre les arbitrages visibles.

Les mutations du tissu économique et l'arbitrage entre continuité et innovation

A toutes les époques, la nouveauté paraît radicale. Nous sommes peut-être sous l'emprise d'une illusion mais il me semble néanmoins nécessaire de nous interroger sur notre représentation de l'économie. Nous avons l'habitude de fonctionner avec des catégories simples : l'entreprise, le salarié, le produit, le consommateur. Tout cela connaît des mutations profondes. Nous vivons à la fois des évolutions : des contours définissant les agents économiques (salarial versus entrepreneurs individuels, multinationales, filières et secteurs...); des contours définissant les produits (concepts d'usage et économie de la fonctionnalité, économie circulaire, activité, bien-être...); des contours définissant le caractère national de la production.

La question des mutations du tissu économique ne peut être esquivée. Chaque époque a vécu ses mutations mais un certain nombre d'entités qui fondent encore aujourd'hui le raisonnement subissent des mutations plus fortes que celles connues dans le passé. Un ménage aujourd'hui ne revêt pas la même signification qu'autrefois. Il en est de même des entreprises, des biens ou des services. En quelques années, la définition exacte de ces notions s'est modifiée très nettement. Des mutations fortes se produisent sur les contours qui définissent les agents, les produits, le caractère national de la production. Ces questions ont été déchiffrées par la statistique publique. Des efforts ont été en particulier consentis pour mieux comprendre ce que sont et ce que deviennent les entreprises.

Pour autant, de nombreux progrès restent encore à faire, dans un monde qui évolue extrêmement rapidement. Dans une période où la France s'interroge sa compétitivité, une compréhension fine de la démographie des entreprises est indispensable. Les travaux dans ce domaine se multiplient, et même s'ils sont souvent conduits par des personnes n'ayant aucune expérience du monde de l'entreprise, ils apportent des éclairages sur ce qu'est notre outil productif.

Les travaux de la statistique publique doivent contribuer à la structuration de ces réflexions même si une grande part d'entre elles relève du monde de la recherche. Il importe donc d'organiser et structurer un ensemble de travaux sur ces questions. Les travaux plus en amont entamés par l'INSEE devraient aider à donner un cadre à ces travaux, à les améliorer, et à permettre par une synergie entre recherche et statistique une meilleure « saisie » de l'objet entreprise et, on peut alors l'espérer, une pertinence accrue des politiques publiques. En ce domaine comme dans d'autre frontière entre statistique et recherche devient floue.

Dans ce monde en mutation apparaît aussi la question de l'arbitrage entre continuité et innovation. Plus l'univers se trouve en mutation, plus l'effort porte sur la compréhension de cette mutation et plus l'on sacrifie la continuité dans les méthodes et les mesures alors que les séries longues semblent permettre de reconstituer l'histoire sur des siècles. Néanmoins, la continuité est une chose, la capacité à rendre compte d'une réalité en mutation en est une autre. Il s'agit d'un enjeu fort pour les statisticiens et les besoins du débat public exigent à la fois une continuité et une adaptation aux mutations, nécessitant là encore d'opérer un arbitrage. Les enjeux aujourd'hui que porte le projet de profilage des entreprises conduit par l'INSEE méritent sans doute des sacrifices en termes de comparabilité temporelle. La réponse ici encore est un arbitrage. Surtout si l'on y ajoute des dépenses de rétropolation ou de maintien de bases en parallèle. Il faut dans tous les cas veiller à ce que le débat de politique publique puisse bénéficier au mieux de la continuité comme de l'innovation. Il y a sans doute des périodes plus propices à certaines évolutions que d'autres.

Les trajectoires

La question des trajectoires individuelles est devenue essentielle dans de nombreuses réflexions des pouvoirs publics. Il suffit d'examiner les récentes décisions politiques. Elles reflètent le passage d'une logique où chacun se définit par son statut à l'intérieur d'une institution à une logique où chacun se définit par son parcours. Il devient dès lors extrêmement important de suivre ce parcours, d'autant que vont y être associés des droits et des comptes.

Se pose la question du suivi de ces parcours et plus généralement des trajectoires des individus et des entreprises puisque, de la même manière, l'attention se porte aujourd'hui non plus sur les géants établis mais sur la démographie des entreprises et l'absence parfois de trajectoire de croissance. La statistique publique a déjà beaucoup œuvré dans ce champ d'investigation particulièrement lourd. On peut citer par exemple l'étude des Parcours Individuels et Conjugaux (EPIC) en 2013, après 1959 et 1983 ; l'enquête Santé et Itinéraire Professionnel ; l'enquête SINE sur la création d'entreprise... Rares sont cependant les réelles cohortes, comme ELFE (enquête longitudinale française pendant l'enfance). Sur ce point du suivi longitudinal sanitaire et social, La France n'affiche toutefois pas d'avance par rapport à d'autres pays (Millenium Cohort Study en Angleterre et la NEPS (National Educational Panel Study) en Allemagne. Citons également le Panel Study of Income Dynamics des USA qui a été initié en 1968 et qui suit 18 000 individus. L'effort doit donc être amplifié en ce domaine, selon une structuration encore soumise à discussion. Plusieurs avis du Conseil, s'attachant aux forces et fragilités des parcours de vie(s), ou sur les parcours professionnels, ou encore sur le lien entre formation tout au long de la vie et carrières, soulèvent cette question.

Au-delà, je suis persuadé non seulement de l'intérêt d'une vision dynamique permettant de mieux appréhender le rapport au temps des agents économiques et en particulier ce qui relève de l'investissement au sens le plus large du terme, mais aussi de la nécessité de porter cette approche et d'en faire la matière d'une réflexion sur les politiques publiques.

Le constat que nous avons fait est en effet celui d'une carence des politiques préventives. Intervenir tôt est, nous en sommes convaincus, moins coûteux et socialement meilleur que de s'en tenir à la rémédiation. Encore faut-il, pour concevoir et calibrer les politiques, comme en mesurer les effets, disposer d'un suivi précis des parcours individuels.

L'arbitrage entre précision et fraîcheur des données. Une autre question se pose assez naturellement lorsqu'on a une mission de concertation, concernant l'arbitrage entre la précision et la fraîcheur des données. Sur un certain nombre de sujets, le débat public se nourrit de données nettement défraîchies, notamment sur les questions relatives à la distribution des revenus, la mesure des inégalités, la pauvreté. La statistique accuse, en ces domaines, un retard par rapport à la réalité, pour des raisons qui tiennent à la manière dont l'information est produite. En particulier, le recours de plus en plus fréquent aux données administratives et fiscales conduit à un délai important. S'il ne se nourrit pas de données défraîchies, le débat public utilise des données partielles, de moindre qualité, qui proviennent d'autres sources que la statistique publique.

Ce choix entre données imprécises et incomplètes et données défraîchies ne s'avère pas aisé. Le débat public devant déboucher sur des décisions, il devrait s'appuyer sur des données aussi précises que possible. Peut-être conviendrait-il, en la matière, de mener une approche similaire à celle conduite dans le champ économique. La mission de prévision de l'INSEE, qui lui est attribuée et qu'elle exerce sur certains

agrégats, ne doit-elle pas être élargie à la constitution de données sociales de références ? L'Insee mène en effet deux activités différentes, une activité de prévision et une activité de comptabilité nationale, qui présentent une grande continuité. Il est ainsi possible de passer d'une manière presque continue des données de prévision aux données définitives.

Il faudrait peut-être envisager de s'acheminer, pour un certain nombre de données sociales, vers un élément de prévision – certes, avec toute la fragilité qui entoure les prévisions – mais qui devienne graduellement une mesure. Cette question se révèle difficile mais mérite d'être posée, compte tenu de l'imperfection de la situation actuelle.

Statistiques financières

Sans entrer en détail sur le sujet des statistiques financières, il paraît important de souligner une question majeure. Les statistiques financières représentent une dimension essentielle – pour comprendre comme pour choisir. Or, notre organisation perpétue un monde disparu où le réel et le financier relevaient de deux domaines séparés dont la surface de contact était étroite. On peut faire référence à ce que disait Larry SUMMERS, lors d'une récente conférence du FMI, qui indiquait que chacun s'accorderait à trouver stupide de mesurer l'impact de l'effondrement du système électrique par la part de la production d'électricité dans le PIB mais qui notait qu'un certain nombre de personnes utilisaient pourtant ce même raisonnement à propos de la crise financière. Il invitait ainsi à penser avec plus de sérieux les interactions entre l'économie financière et l'économie réelle.

Dans la conception courante, il existe une sphère réelle et une sphère financière, avec, entre les deux, une surface de contact limitée. Cette conception, qui se reflète dans l'organisation de la statistique publique en matière de données financières, appartient au passé et ne correspond absolument pas à l'économie d'aujourd'hui, dans laquelle une entreprise représente un acteur financier en même temps qu'un acteur productif. Cette conception ne retrace pas les choix patrimoniaux ni le fait que la croissance des entreprises soit déterminée par leurs conditions d'accès au marché du crédit. Les différents canaux d'interaction restent encore mal recensés. La dualité institutionnelle entre statistique réelle et statistique financière ne concourt pas à une meilleure compréhension de nos économies. Elle entretient même l'idée pour les Français que la finance constitue toujours un monde à part, presque toujours toxique alors que l'on gagnerait à réfléchir aux manières de rapprocher ces deux sphères.

Questions de gouvernance

Au travers des avis du CNIS, les utilisateurs ont exprimé des demandes toutes parfaitement légitimes, mais qui soulèvent des problèmes d'arbitrage. Or la gouvernance de la statistique publique ne répond pas aujourd'hui à cette question de l'arbitrage. Il existe une constellation de services et d'organismes producteurs de statistiques, coordonnés par l'Insee, le Cnis et par une culture commune. Il n'existe pas d'instance d'arbitrage interministériel ni même d'instance d'orientation, où se discuteraient les choix alternatifs pour l'allocation des ressources. Dans un contexte de tension entre les besoins et les ressources, il conviendrait sans doute de réfléchir à une manière de mieux gérer ces arbitrages. Sans remettre en cause les responsabilités propres de chaque ministère, il conviendrait d'instaurer un lieu où se posent ces questions et où se nouent des réflexions sur l'allocation des ressources, de manière claire et transparente.

Jean-Pierre DUPORT remercie le Commissaire général pour son introduction, notant que les questions qu'il a posées se trouvent au cœur de la problématique du Cnis, en particulier la question de l'arbitrage entre précision et fraîcheur des données. Dans la préparation du débat de l'après-midi, cette question a été pointée presque systématiquement, par tous les interlocuteurs, qu'il s'agisse d'acteurs politiques ou de responsables d'organisations patronales ou syndicales, de même que celle de l'arbitrage entre les priorités. A cet égard, Jean-Pierre DUPORT salue Gunther CAPELLE-BLANCARD qui, à la tête de la Commission « Système financier et financement de l'économie », a fixé pour la première fois des priorités pour l'évolution de l'appareil statistique, répondant ainsi à une sollicitation du Président. Il estime en effet que cette question des arbitrages ne pourra pas échapper au Cnis dans les années à venir.

Jean-Luc BIACABE, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de France, s'enquiert des raisons pour lesquelles, en France, les décideurs publics commencent systématiquement par contester la statistique publique lorsqu'elle ne leur est pas favorable. Ainsi, les Français ont d'abord critiqué l'enquête PISA alors que les Allemands ont choisi, sur la base de ces constats, de réformer leur politique. Il note par ailleurs que la statistique publique se donne pour ambition de « mesurer pour comprendre », ce qui conduit nécessairement à l'insatisfaction puisque cela exige d'aller toujours plus loin. Avec ce mot d'ordre, la statistique donne le sentiment de ne pas remplir son objectif. Il en irait peut-être différemment si elle poursuivait l'objectif de « mesurer pour agir ». Jean-Luc BIACABE s'enquiert donc d'un exemple où l'absence de statistique aurait engendré une erreur de politique publique.

Michel DUBROMEL, représentant France Nature Environnement, demande si les réflexions en cours pour dégager de nouveaux indicateurs de la croissance, complémentaires au PIB, visent à mesurer une situation ou déterminer le sens dans lequel il convient d'agir. Il importe de déterminer avant tout l'objectif recherché, c'est-à-dire soit promouvoir les activités françaises, soit économiser des ressources. Suivant l'objectif choisi, les indicateurs de suivi vont s'avérer très différents.

Denis DURAND, représentant la CGT, tient à remercier le Président pour les propos amicaux qu'il a tenus à son sujet. Il rappelle que la CGT a toujours considéré la statistique avec un grand sérieux et continuera de siéger au Bureau du Cnis. Dans son expérience de plus de quarante ans de syndicalisme dans des domaines très variés, sa participation aux travaux du Cnis constitue sans doute la plus agréable. Le milieu des professionnels de la statistique s'avère particulièrement intéressant et permet de concilier la mise en valeur des talents individuels et l'engagement collectif au service de l'intérêt général. En outre, la qualité des débats au sein du Bureau et des différentes formations du Cnis se révèle tout à fait exceptionnelle et apporte la satisfaction d'obtenir des résultats, ce qui n'est pas toujours le cas pour l'action syndicale de nos jours. Denis DURAND relève que les travaux du Cnis ont permis de faire avancer le système statistique public comme le démontrent, par exemple, la décision de la Banque de France, voilà quelques années, de reprendre ses statistiques territorialisées sur les dépôts et crédit, les suites données au rapport Freyssinet sur la mesure des inégalités et les niveaux de vie ainsi que tous les travaux réalisés pour améliorer les statistiques sur l'emploi et le chômage.

Les participants aux travaux du Cnis conservent bien à l'esprit la difficulté des comparaisons internationales. Dans le débat public, en revanche, la propension est forte d'oublier immédiatement ces réserves. Cette carence se révèle particulièrement vraie, notamment, dans la comparaison de la part des dépenses publiques dans le PIB. De la même manière, la mesure de la rentabilité des entreprises fait naître des incertitudes fortes. La CGT a demandé que la statistique publique travaille sur la mesure du coût du capital, un sujet particulièrement difficile à appréhender dans les comparaisons internationales mais qui pourrait être accéléré par les expériences de pointe engagées par le système statistique français. La conscience de ces limites ne doit pas empêcher la statistique française de s'attacher à améliorer dès à présent son outil d'observation national. Quant à la mesure du PIB potentiel et du déficit structurel, Denis DURAND se joint aux remarques de Jean-Pisani-Ferry à propos des normes européennes qui peuvent conduire à des sanctions contre un État sur la base de données inobservables. Cette question a été posée au sein du Cnis et, au niveau de l'ESAC, au directeur général d'Eurostat. Or, jusqu'à présent, les dirigeants du système statistique public ont toujours considéré que la statistique publique n'a aucune responsabilité dans ce domaine, qui relèverait des économistes et des politiques. Denis DURAND demande donc si la réflexion des responsables de la statistique publique a évolué sur ce point.

Roxane SILBERMAN, directrice du Réseau Quételet et représentante des chercheurs en sciences économiques et sociales souhaite d'abord souligner, sur le point de l'importance des comparaisons internationales et de la place de la statistique publique dans ce domaine, les grands progrès accomplis au sein du Cnis dans la prise en compte des questions européennes.. Elle s'enquiert de la vision du Commissaire général sur la participation de la France à ces grands instruments que sont les enquêtes qui se développent au niveau européen et international et ne sont pas seulement le fait de la statistique publique, comme l'a fait remarquer le Commissaire citant l'enquête PISA portée par l'OCDE.. Le monde académique est également un acteur de plus en plus présent dans ce domaine, en particulier au niveau européen. Or la

France présente une spécificité avec un poids historiquement très fort de l'Institut de statistique publique dans l'ensemble des grandes enquêtes réalisées au plan national, alors que, dans d'autres pays, où les universités ont une tradition de grandes enquêtes un équilibre différent s'est installé. Du coup, la France éprouve aujourd'hui de grandes difficultés à participer à ces grandes enquêtes internationales et notamment européennes qui se développent portées par le monde académique. La France constituait ainsi le seul pays où l'enquête SHARE était portée par la statistique publique, et l'Insee s'en étant retiré, la transition s'avère difficile. Si l'on peut comprendre ce retrait, à la fois pour des raisons budgétaires et pour des questions de périmètre, cette enquête étant portée partout ailleurs par la recherche, la question posée est celle d'une meilleure organisation de la transition, faute de quoi la France se retrouvera absente de ce domaine du vieillissement de la population, domaine pourtant jugé essentiel. Roxane SILBERMAN souhaite attirer l'attention du Commissaire sur ce point et de façon plus générale sur l'intérêt de renforcer la coopération entre la statistique publique et le monde de la recherche pour peser mieux au niveau européen. On a vu par exemple l'enjeu sur la question des nomenclatures socio-professionnelles où les chercheurs britanniques ont été en mesure d'influencer plus fortement la statistique publique au niveau européen.

Jean PISANI-FERRY note que les décideurs publics estiment souvent que les comparaisons internationales ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités nationales. Ce reproche peut s'avérer exact mais ces comparaisons internationales doivent être considérées comme des mesures imparfaites ou des indicateurs d'alerte. En matière éducative, l'enquête PISA est loin d'être parfaite. La proportion des élèves français qui ne répondent pas à cette enquête se révèle particulièrement élevée. Lorsqu'ils ne savent pas de manière assurée, ils se taisent. Ce phénomène affecte les résultats de la France. Cela peut être considéré comme une faute de l'enquête mais aussi comme un biais de comportement. La peur de l'autorité qui se manifeste ainsi peut être jugée comme une attitude peu prometteuse pour les compétences qui tendent à se développer dans l'économie actuelle.

Des erreurs ont effectivement pu être commises dans les décisions publiques sur la base de statistiques erronées. Il en fut ainsi par exemple pour l'appréciation des *subprimes*, longtemps considérées comme un phénomène réduit, circonscrit au marché de l'immobilier américain. Cette appréciation reflétait l'ignorance la plus totale sur le *shadow banking system*, sur l'étendue de la titrisation et la diffusion des produits structurés dans le système bancaire international et sur l'exposition des banques européennes au risque sur le marché américain. Aujourd'hui encore, la mesure des canaux de transmission entre l'Europe et les États-Unis par le commerce ne retrace qu'un fragment de la réalité. Elle suggère en outre que cette transmission doit s'avérer symétrique alors qu'en pratique elle ne l'est jamais. Se posent en ce domaine des questions de connaissance des canaux d'interdépendance. Or la statistique publique a tendance à se concentrer sur les flux commerciaux au lieu d'appréhender les interdépendances financières.

Jean PISANI-FERRY estime pertinent que l'Insee ait choisi pour devise « mesurer pour comprendre » puisque cela correspond à sa mission. Il s'agit d'une démarche essentielle. Les éléments sur lesquels porte cette mesure doivent être étendus en fonction des questions qui se posent. Le déficit structurel ne relève pas de la statistique. Il relevait traditionnellement de mesures réalisées par les économistes pour nourrir leur appréciation sur l'état de la conjoncture et sur les facteurs sous-jacents. Le problème tient dans le passage très rapide de travaux dont personne n'ignorait la fragilité à une mesure entraînant des effets réels. En tant qu'économiste, Jean PISANI-FERRY se réjouit du passage d'une approche par le déficit nominal à une approche plus structurelle. Il s'inquiète néanmoins que ce passage se soit fondé sur une statistique considérée comme incontestable alors qu'elle peut toujours être contestée. Ainsi, la mesure du PIB potentiel de l'Espagne ou de l'Irlande a été largement révisée à la baisse à partir de 2007. Assoir des sanctions potentielles sur une mesure instantanée soulève des problèmes considérables.

Vis-à-vis du monde de la recherche, le raisonnement doit être tenu dans les deux sens. La recherche utilise la statistique publique mais elle réalise aussi des travaux pionniers qui peuvent ensuite se traduire en statistiques, surtout dans un contexte où les contraintes ne permettent pas à la statistique publique de défricher tous les domaines qu'elle souhaiterait.

Gilles POUZIN, représentant la CFTC, souligne que l'amélioration de la connaissance statistique de la sphère financière et de son imbrication avec l'économie réelle constitue l'une des attentes majeures. Il s'enquiert par ailleurs des pistes qui permettraient de dégager les indicateurs sociaux aptes à répondre aux préoccupations de la société vis-à-vis des problèmes que crée la croissance en termes d'inégalités ou d'insatisfaction.

Jean-Paul BETBEZE, économiste, remarque que certaines entreprises se développent à une vitesse étonnante. A l'heure actuelle, Deloitte travaille sur des entreprises qui affichent des taux de croissance de chiffre d'affaires très élevés, pouvant avoisiner les 5 000 % sur cinq ans, mais qui sont ignorées des statistiques moyennes, compte tenu de leur vitesse. Il demande dans quelle mesure la statistique publique pourrait se rapprocher de Deloitte ou d'autres institutions du même type, qui travaillent sur ces cas étonnants, en lien avec les nouvelles technologies.

Gunther CAPELLE-BLANCARD, Président de la Commission « Système financier et financement de l'économie », confirme l'imbrication des deux sphères économique et financière et observe que le concept même de déconnexion de ces sphères, souvent avancé, n'a pas lieu d'être. La finance se trouve au cœur de l'économie et représente une activité fondamentale. La commission qu'il préside s'intéresse d'ailleurs non seulement au système financier mais également au financement de l'économie. Face à cette imbrication, deux attitudes différentes peuvent être adoptées. La première consisterait à considérer le système financier tellement précieux qu'il ne doit pas être entravé, sous peine d'entraîner une perte de croissance et de bien-être. A l'inverse, l'on pourrait estimer que le système financier se révèle si particulier qu'il exige une attention tout aussi particulière. L'une des spécificités du système financier réside dans sa grande opacité. La Commission s'attache à lever cette opacité. Les statistiques disponibles s'avèrent nombreuses mais elles restent peu accessibles. Gunther CAPELLE-BLANCARD, signale qu'une loi a récemment été votée, demandant aux banques de diffuser davantage d'informations sur leur implantation à l'étranger et précise que la Commission veillera à suivre la façon dont ces informations seront accessibles aux chercheurs, aux journalistes et à toutes les personnes intéressées.

Benoît ROBIN, représentant Force Ouvrière, observe que le Commissaire général, s'appuyant sur le rapport réalisé sur la France dans dix ans, a mis en exergue les principales interrogations qui apparaissent et les attentes des usagers vis-à-vis de l'appareil statistique public. Les usagers se montrent très attentifs aux différentes composantes de la statistique publique et à son indépendance. La question des moyens est posée et suppose une adéquation entre les ressources et les volumes demandés à l'appareil statistique public. La question de la relation entre la statistique et la recherche doit également être examinée. La recherche est largement associée aux groupes de travail et aux commissions du Cnis. Néanmoins, le retour effectué par la recherche vis-à-vis du problème posé peut susciter des questionnements. Le Cnis lance des initiatives pour mettre en relation les producteurs, les usagers et les utilisateurs mais la manière dont les organismes de recherche peuvent interpeller la statistique publique à l'échelle internationale doit encore être déterminée.

Chantal CASES, directrice de l'Institut national des études démographiques (INED), remarque que la frontière entre statistique publique et recherche se révèle poreuse. La manière dont l'Ined travaille avec l'Insee illustre parfaitement le fait que la recherche constitue le lieu de la réflexion, de l'innovation et de l'utilisation des données. La réflexion sur la complexité des ménages menée par l'Ined et l'Insee via l'enquête Famille et Logement associée au recensement constitue un exemple parlant des relations entre recherche et statistique publique. Ces relations posent également la question de l'arbitrage entre continuité et innovation. Il paraît assez naturel que la recherche constitue un lieu de création d'innovation en matière de réflexion sur les mesures et d'interprétation sur les données collectées. Vient toutefois un moment où l'innovation doit passer dans le système général. Or c'est à ce stade que se pose une autre difficulté. Au vu des problèmes de moyens auxquels la statistique publique est confrontée, Chantal CASES fait part de ses inquiétudes. Ces arbitrages de moyens pourraient en effet ne pas laisser suffisamment de place à l'innovation. L'évolution des questionnaires de recensement, par exemple, a engendré un travail important dans lequel les chercheurs ont tenu une place importante. Les conclusions du groupe de travail ont été appréciées mais la mise en œuvre de ses recommandations soulève aujourd'hui des difficultés tenant au risque de perte de continuité pour tenir compte des évolutions sociales. Citant enfin Gaston Bachelard, Chantal CASES rappelle qu'il « *faut réfléchir pour mesurer et non mesurer pour réfléchir* ».

Renaud LACROIX, représentant la Banque de France, reconnaît l'importance de l'interaction entre les sphères financière et réelle, un sujet sur lequel la Banque de France entend développer des travaux. Au-delà de la Banque de France, ce sujet touche l'euro-système et appelle la conduite de travaux en liaison avec Eurostat, la BCE et les banques centrales nationales. Ces travaux se heurtaient par le passé à un manque de données, qui entravait l'établissement d'une connexion entre les deux systèmes. Ce manque est en passe d'être comblé aujourd'hui grâce aux initiatives lancées en particulier par le G20. Ainsi, la mise en place d'un identifiant unique pour les entreprises et pour les acteurs du système financier, le LEI¹, permettra à terme d'identifier très précisément, dans les transactions financières, le lien entre une contrepartie et l'établissement qui a fourni un crédit ou acheté des titres. De telles initiatives offrent la possibilité de mieux comprendre les connexions entre les deux sphères et de lancer des travaux très importants concernant le financement de l'économie comme la stabilité financière, des sujets qui ont pris une grande importance dans les dernières années.

Renaud LACROIX souligne par ailleurs que la Banque de France entend participer au mouvement en faveur de l'accès des chercheurs aux données. Les chercheurs jouent en effet un rôle très important dans l'exploitation des données et dans la capacité à identifier de nouvelles pistes. Cet accès doit cependant s'effectuer dans un cadre organisé, qui respecte les obligations légales. Ces conditions expliquent que la

¹ *Legal Entity Identifier*

mise à disposition ne puisse intervenir en masse. C'est dans cette voie que la Banque de France s'est engagée en mettant en place des procédures présentées lors d'une séance de la Commission « Système financier et financement de l'économie ». Ces procédures permettent d'accorder l'accès aux données individuelles aux chercheurs qui en font la demande.

Karine BERGER, Députée des Hautes-Alpes, signale que la Commission des finances vient de lancer une mission parlementaire sur les conséquences de l'application des normes prudentielles sur le système de financement et le *shadow banking*. A l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée disponible en Europe sur le sujet. Elle lance donc un appel à la Banque de France pour que se développent des données en la matière, soulignant que l'Europe ne peut rester dans une telle ignorance.

Jean-Pierre DUPORT note qu'il a pu avoir des divergences d'opinion avec le Directeur général de l'Insee quant à l'articulation entre les données sectorielles ou de branche et les données territorialisées et quant aux priorités à leur donner. Il souhaite donc savoir si le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a engagé des réflexions avec le futur Commissariat général à l'égalité des territoires, qui a vocation à remplacer la DATAR, sur l'articulation entre les connaissances globales et les connaissances territorialisées.

Jean PISANI-FERRY rappelle que le contenu et les effets collatéraux de la croissance suscitent des interrogations. Il s'agit donc d'associer à la mesure fondée sur le PIB, totalement dominante aujourd'hui, un petit nombre d'indicateurs recouvrant plusieurs dimensions afin d'objectiver cette mesure. Ces indicateurs pourraient ainsi concerner les stocks, le climat, la distribution des revenus, etc. D'après les résultats des statistiques américaines, le revenu réel du travailleur médian n'a pas augmenté alors que le pays a connu une croissance, une croissance qui a entièrement bénéficié aux plus hautes distributions du revenu. Un raisonnement qui ne prend pas en compte cette dimension ne permet pas d'alimenter convenablement le débat public. Pour identifier précisément la croissance des entreprises, il convient de mener une approche dynamique, englobant les entreprises qui suivent des parcours extrêmement rapides. Jean PISANI-FERRY considère effectivement qu'il paraîtrait intéressant de réfléchir à l'usage de l'information recueillie par les institutions comme Deloitte en la matière. Plus généralement, il convient de réfléchir à l'opportunité de se connecter à d'autres producteurs de connaissance, qui peuvent nourrir la réflexion sur les éléments à intégrer dans la statistique.

S'agissant des moyens, le service statistique public entre dans une phase encore plus contrainte que par le passé, alors que les besoins restent immenses compte tenu de la complexité des questions qui se posent et des mutations qui se sont fait jour dans un certain nombre de domaines, appelant de nouvelles investigations. La première action à mener dans ce contexte consiste à inventorier les capacités d'investigation disponibles et à réfléchir aux arbitrages. Ce n'est qu'à l'issue de cette première étape qu'il se révélera possible de déterminer en quoi la contrainte de moyens peut ou non être desserrée. Jean PISANI-FERRY confirme que le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a noué des premiers contacts avec la DATAR, qui a entamé des réflexions sur sa propre organisation. La question territoriale présente une très grande importance, au vu de la période de transformation qui s'ouvre aujourd'hui. Ainsi, identifier où vont territorialement les bénéfices de la croissance ou déterminer les effets de la métropolisation constituent des questions essentielles. Il paraît nécessaire d'appréhender les ressorts territoriaux de la croissance et les interdépendances entre les territoires, afin que la capacité d'entraînement des métropoles puisse s'étendre aux territoires qui les entourent.

2. LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Introduit par **Jean-Luc TAVERNIER**, Directeur général de l'Insee.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, évoque en premier lieu le contexte de la statistique publique. A l'instar du Commissariat général à la stratégie et à la prospective, mais à son échelle, l'Insee a lancé une réflexion stratégique interne à l'horizon 2025. Celle-ci est animée par Pierre AUDIBERT, Secrétaire général du Cnis, signe que les attentes des utilisateurs resteront au centre des préoccupations de l'Institut dans les années à venir.

Les évolutions de la gouvernance française trouvent leur source au niveau européen, dans les réactions aux comptes nationaux grecs. Sur le plan national, l'évolution de la gouvernance n'a pas fait l'objet d'une réelle demande. L'impartialité des statisticiens publics n'est généralement pas contestée, quand bien même elle n'est pas entièrement garantie par des procédures ou des textes et même si les responsables de l'Insee, direction d'administration centrale comme les autres, et des services statistiques ministériels, peuvent être nommés ou dénommés à tout moment par l'autorité politique. Le système français a trouvé son équilibre, sa stabilité et sa crédibilité avec la création de l'Autorité de la statistique publique en complément du Cnis voilà quelques années. Cette crédibilité s'avère fort utile, notamment lorsque des accidents industriels ou des problèmes de production statistique surviennent. Les difficultés dans l'exploitation de l'enquête Emploi sur les derniers trimestres le démontrent.

Sur le plan européen, la situation se révèle toutefois différente car les textes évoluent. Si personne en Europe ne doute davantage de l'impartialité et du professionnalisme des statisticiens français, il n'en demeure pas moins que ceux-ci doivent se conformer à des textes européens en perpétuelle évolution. Le code de bonnes pratiques a été renforcé. Des réflexions se poursuivent depuis plusieurs mois voire plusieurs années pour faire évoluer le règlement européen 223, qui constitue la loi statistique européenne. Certains sujets demeurent ouverts, notamment la nomination et la révocation des directeurs des instituts nationaux statistiques, le rôle plus ou moins formel de coordination desdits directeurs sur les autres autorités statistiques et plus généralement la formalisation de l'indépendance du système statistique par rapport aux autorités politiques. La Commission européenne souhaiterait ainsi que des « *Commitments on Confidence* » ou « engagements pour la confiance » soient signés par les chefs de Gouvernement afin d'attester qu'ils octroieront tous les moyens et toute l'indépendance nécessaires aux statisticiens publics.

A ce stade, le plus probable est que le système national français reste compatible avec les textes à venir, qui pourraient donner plus de poids à la statistique publique. Ces textes pourraient cependant, avec une probabilité certes faible aujourd'hui, s'orienter vers le passage d'une administration centrale à une agence, conformément au modèle anglo-saxon, ce qui exigerait une plus grande formalisation du rôle de coordination de l'institut national statistique sur les services statistiques ministériels qui s'apparente plutôt aujourd'hui à un magistère d'influence.

Il existe depuis quelques mois une structure informelle présidée par Jean-Luc Tavernier, dont le manque avait été pointé par la précédente réflexion stratégique de l'Insee, pour rassembler tous les producteurs de la statistique publique ou presque, en vue d'évoquer **la cohérence stratégique de la production statistique** et les réponses à apporter aux attentes des utilisateurs mais aussi de prioriser les actions. Toutefois, la Banque de France n'est pas concernée par cette structure. A l'échelle européenne, la

statistique publique se développe au sein de deux sphères de légitimité, l'une qui passe par les services des gouvernements et des administrations et l'autre qui relève du système européen de banques centrales, très jaloux de son indépendance et sur lequel le réseau des instituts statistiques nationaux n'a guère d'influence. Dans l'interaction entre les sphères financière et réelle, la statistique n'est pas la seule en cause. Force est de constater que si, dans certaines enceintes, ces deux piliers échangent comme au sein du Cnis, il n'en est pas partout ainsi. Une initiative européenne cherche aujourd'hui à combler cette lacune en réunissant, au sein d'un forum, les directeurs des instituts statistiques et ceux des directions statistiques des banques centrales.

En matière de statistique comme en d'autres matières, l'Europe avance à coup de textes. Le processus en cours est même devenu très procédural à la faveur des manquements de l'État grec et continue de se développer de cette manière. Il doit néanmoins laisser plus de place à des réflexions de fond, notamment sur la comparabilité des données entre les pays. Autant il est possible d'affirmer avec une quasi-certitude que le taux de marge en France a baissé, et que ce n'a pas été le cas en Allemagne, autant il s'avère impossible de déterminer si l'écart de niveaux entre les deux taux de marge, un écart pourtant très commenté, reflète bien une réalité économique ou masque seulement une différence de méthode statistique. De fait, sur le plan du respect des textes, l'Allemagne et la France se conforment au règlement mais cela ne suffit pas à garantir la comparabilité. Pour l'instant, un chantier bilatéral a été engagé par l'Insee avec ses homologues allemands sur la durée du travail et le coût horaire par exemple, un sujet soulevé voilà quelques années par Coe-Rexecode. A un horizon plus lointain, l'Insee souhaiterait également engager un travail franco-allemand sur la comparabilité des comptes des entreprises entre les deux pays.

S'agissant de l'accès aux données, nombre de statistiques publiques ont été construites, en France, à partir de données recueillies à d'autres fins administratives. Il s'agit de données notamment fiscales. De ce point de vue, le big data ne constitue pas une nouveauté. Quant à l'utilisation massive de données privées, Jean-Luc TAVERNIER doute que la collecte de données sur des moteurs de recherche internet pour anticiper une conjoncture de très court terme apporte un rendement coût-bénéfice très satisfaisant. Un deuxième champ se révèle peut-être plus intéressant, concernant l'accès aux données d'entreprises pour construire et améliorer les statistiques publiques. Des expériences ont été développées dans les pays européens sur les données dématérialisées de la grande distribution pour construire une partie des indices de prix du commerce de détail. En la matière, l'Insee a lancé un projet pilote, uniquement avec les enseignes volontaires, qui fournissent leurs données de caisse. Certains pays utilisent également les données des opérateurs de téléphonie mobile pour contribuer aux statistiques du tourisme ou offrir une meilleure connaissance des mobilités. Tous les pays qui se lancent dans ces initiatives sont confrontés à des problématiques juridiques. Il existe donc un champ d'investigation mais il suppose, pour être véritablement sécurisé, une évolution du cadre juridique et législatif.

En termes de simplification pour les entreprises, Jean-Luc TAVERNIER rappelle que les représentants des entreprises au sein du Cnis estiment eux-mêmes que les statistiques représentent 1 % de leurs sujétions administratives, contrairement aux affirmations récurrentes des représentants des organisations patronales et à l'idée assez répandue dans le débat public. L'Insee est soumis à une pression constante en vue de réduire la charge qu'il impose aux entreprises et éprouve de ce fait parfois des difficultés pour faire approuver l'intégralité de son programme d'enquête. Il faut réaffirmer que le Cnis et le Comité du label veillent à ce que le poids de chaque enquête reste proportionnel avec son intérêt et que les entreprises ne

soient interrogées que sur les sujets véritablement nécessaires. L'Insee contribuera par ailleurs au processus de simplification des entreprises dans le cadre du projet « *Dites-le nous une fois* ». Ce projet, qui vise à ne pas réinterroger les entreprises plusieurs fois pour recueillir une donnée qu'elles ont déjà fournie une fois à l'administration, sera fondé sur le registre d'entreprises et d'établissements SIRENE.

Jean-Luc TAVERNIER observe que la discussion précédente a montré la difficulté à définir très précisément le périmètre de la statistique publique. Pour répondre aux questions déjà soulevées ce matin, la statistique publique a investi massivement dans la mesure du bien-être. Sur des sujets bilanciaux et patrimoniaux, l'Insee diffuse une publication assez développée chaque année sur l'évolution du patrimoine des Français et du pays. Les panels pour suivre les trajectoires s'avèrent coûteux et lourds et exigent souvent de longues discussions avec la CNIL mais ils existent et se développent, afin d'améliorer le suivi des trajectoires. De grands progrès ont été accomplis en ce domaine, y compris dans la fonction publique.

La croissance potentielle et le déficit structurel, en revanche, ne relèvent pas de la statistique publique. L'Insee, dans sa composante étude, travaille certes sur ces sujets. Ainsi, début 2013, l'*Insee Références* relatif à l'économie française publiait une estimation de la croissance potentielle. Comme pour la note de conjoncture, il s'agit néanmoins d'un champ totalement contestable et ouvert à tous. Chacun peut disposer d'une idée en la matière, et il faut reconnaître qu'asseoir de droit sur un concept aussi inobservable et contestable que le déficit structurel s'avère complexe.

Il demeure également une zone grise, dans laquelle se pose **la question de la publication d'indicateurs de données sociales avancées**. Cette question est présente dans l'avis du Cnis et à l'échelle internationale. Très peu de pays se révèlent capables de fournir à court terme des informations sur l'évolution des inégalités ou du taux de pauvreté. Les États-Unis conduisent une enquête infra-annuelle qui est très coûteuse. L'Insee utilise les données fiscales, avec tout le retard que l'exercice suppose, compte tenu du décalage d'un an de la déclaration d'impôt. Pour avoir des indicateurs d'inégalité plus tôt, il faudrait utiliser des indicateurs agrégés sur l'évolution des salaires ou des prestations et en dégager une idée de l'évolution de la distribution. Jean-Luc TAVERNIER émet quelques réserves sur la possibilité de déduire une évolution des inégalités à partir de données agrégées et se demande si ce champ relève plutôt de la recherche ou de la statistique.

Quant aux grands projets de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER précise qu'il s'agit de mieux utiliser les données existantes, réduire les coûts de constitution des systèmes d'information actuels, réaliser des gains de productivité et améliorer la qualité des statistiques. Dans la sphère du **recensement de la population**, outre le fait qu'il va faire évoluer en partie les questionnaires, l'Insee élargit chaque année le champ d'expérimentation du recensement par internet. L'an prochain, un tel recensement par internet se révélera accessible dans toutes les communes. En parallèle, l'institut statistique conduit un projet en vue de rationaliser la gestion du **répertoire d'immeubles localisés**, la base du sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants. L'Insee mène également des travaux de long terme pour mieux appréhender les divergences entre les populations recensées et celles inférées d'autres sources comme les sources fiscales. Ces travaux pourraient déboucher sur des évolutions de la méthodologie du recensement, en lien avec les utilisateurs et les élus municipaux.

Le projet d'utilisation des **données de caisse** permet d'utiliser les données dématérialisées des grandes enseignes en vue de mesurer l'indice des prix et potentiellement de fournir de nouvelles statistiques sur des

prix moyens relatifs à des segments de marché étroits comme les produits bio, ou sur des indices de prix plus territorialisés. Ce projet exige le volontariat de tous ou, à défaut, une évolution du cadre juridique.

Les statistiques d'emploi et de salaires seront grandement affectées par la simplification importante pour les entreprises que représente la déclaration sociale nominative, qui doit se mettre en place en 2016. Cette déclaration impliquera une transmission unique et exclusivement dématérialisée, qui se substituera progressivement à la quasi-totalité des déclarations sociales des entreprises. Elle remplacera notamment les bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC) des URSSAF et les déclarations annuelles de données sociales (DADS), utilisés dans l'élaboration des statistiques sur l'emploi et les salaires, ainsi que les déclarations de mouvements de main d'œuvre. Cette évolution est porteuse de simplification pour les entreprises et permettra une publication plus rapide et plus réactive des données sur l'emploi et les salaires. Le système statistique est donc engagé à part entière dans ce projet.

Dans le domaine de la statistique d'entreprise, l'Insee a, dans la période qui s'achève, mené une première évolution à travers la refonte des statistiques structurelles d'entreprise. Le projet ESANE visait avant tout à réduire la charge de réponse des entreprises. Un projet est aujourd'hui en cours, qui marquera une véritable révolution en matière de statistique d'entreprise, le **profilage**. Ce sujet, qui a fait l'objet de réglementations européennes et nationales, vise à développer une statistique d'entreprise qui ne dépende plus du périmètre des unités légales et de la volatilité qu'il implique dans un monde où la filialisation et l'évolution des structures capitalistiques sont permanentes, en prônant une partition économique des groupes. Ce passage suppose un exercice de gré à gré avec les grands groupes. La période à venir devrait permettre de tirer de grands enseignements sur le profilage.

Néanmoins, celui-ci se prêtera peu à une déclinaison territoriale, même s'il apportera une meilleure définition des enjeux économiques, comme l'ont démontré les premiers résultats. Il pourra également gommer certains biais qui existent aujourd'hui dans la partition des activités entre industrie et service. Ainsi, la baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est peut être amplifiée en France par l'ampleur du phénomène de filialisation et l'externalisation de services qui sont restés, en Allemagne, intégrés dans les entreprises industrielles.

Dans le domaine des statistiques financières, enfin, une compétition s'est fait jour entre la sophistication des instruments de financement des entreprises et la capacité du système statistique à en rendre compte. Il est ressorti de la rencontre organisée par le Cnis en juin dernier qu'il existe nombre de statistiques accessibles mais encore méconnues des utilisateurs sur la distribution des crédits.

Les différents services statistiques ministériels conduisent plusieurs projets.

Le SOeS accompagnera le débat national sur la **transition énergétique** et la loi de programmation de la transition énergétique. Ce service conduira l'enquête Phébus sur la performance de l'habitat, l'équipement, les besoins et l'usage de l'énergie, qui fournira des statistiques nouvelles sur les consommations et comportements des ménages en matière d'énergie ainsi qu'une mesure statistique du diagnostic de performance énergétique des résidences principales.

Dans le domaine de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, des appariements de fichiers qui permettent l'étude des **parcours scolaires et universitaires** profiteront du déploiement du Répertoire national des identifiants des élèves.

Dans le domaine de la justice, le système statistique ministériel vit une phase de transformation avec un grand projet de mise en place d'un système d'information décisionnel pour suivre les **cohortes d'individus mis en cause, auteurs présumés d'infraction, tout au long de la filière pénale**. A ce projet s'ajoute la création d'un nouveau SSM au sein du Ministère de l'intérieur sur les statistiques de la délinquance pour faire toute la transparence sur les **données de sécurité** et assurer la continuité entre les données de la **délinquance et la réponse pénale apportée**.

Quant aux statistiques relatives à **l'emploi et aux rémunérations** de la fonction publique, elles ont déjà bénéficié du nouveau système d'information SIASP et continueront d'en bénéficier dans les années à venir.

Jean-Luc TAVERNIER précise que ces projets sont souvent de nature nationale à deux exceptions près. Le profilage ne prendra véritablement toute sa dimension que s'il est mené par tous les pays suivant une méthode commune. De la même manière, la Commission européenne fait une promotion intense du projet SIMSTAT pour mesurer les flux commerciaux intra-européens par l'examen exclusif des exportations. Des tests de faisabilité sont toujours en cours. Une plus grande intégration du système statistique européen, dans un pays comme la France qui possède une histoire et une pratique statistique anciennes, n'est pas toujours en soi porteuse de gains de productivité.

Par ailleurs, l'innovation en matière statistique exige des investissements, du temps et des précautions méthodologiques très spécifiques, afin de garantir la continuité des séries. La tentation est forte de continuer de raisonner à erreur constante ou avec une méthodologie inadaptée aux innovations. Les ruptures de série se révèlent en effet difficiles à gérer en termes de communication. L'Insee essaie d'expérimenter les processus de collecte par internet pour chaque enquête conduite auprès des ménages. En la matière, l'Institut redouble de précaution méthodologique afin de poursuivre l'innovation tout en garantissant la continuité des séries.

Enfin, l'amélioration de la diffusion constitue un souci constant. Sur la période, l'Insee conduira un projet de nouveau site internet.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que la **contrainte de moyens** est devenue très prégnante. L'Insee paie un lourd tribut à la maîtrise des dépenses de l'État depuis dix ans déjà. Pour l'instant, néanmoins, elle a réussi à conjuguer, par l'effort de chacun, par la mutualisation et la spécialisation des établissements nationaux et régionaux dans les processus de production statistique, la contrainte de moyens et le maintien de toutes ses missions, voire le développement de statistiques nouvelles. A l'avenir, les sujets d'arbitrage devraient s'avérer toutefois plus nombreux et conduire l'Insee à se désengager d'un certain nombre de projets comme l'a souligné Jean PISANI-FERRY. Il n'existe aucun organe dans la gouvernance qui décide de ces arbitrages. L'initiative européenne tentant de dégager des priorités négatives a échoué. Au niveau national, le Cnis n'a pas non plus souhaité fixer des priorités. La question devra néanmoins se poser à l'avenir. Jean-Luc TAVERNIER tient enfin à remercier au nom de tous le Président du Cnis pour son engagement au cours de ces années.

Patrick DUCHATEAU, représentant le Medef, confirme que la charge de la statistique publique sur les entreprises s'élève à 1 ou 2 % même si les entreprises ne la perçoivent pas toujours ainsi puisqu'elles mélangent assez aisément les formulaires administratifs et les questionnaires de statistique publique. Il souligne par ailleurs que les moyens exigeront à l'évidence une priorisation des travaux. Les entreprises ont notamment besoin de données en distribution et en dispersion plutôt qu'en moyenne. Le profilage, dans la période de transition occasionnera forcément un peu de flou mais le passage à cette nouvelle entité juridique paraît tout à fait pertinent et logique. Compte tenu des moyens de l'Insee, il semblerait également opportun de s'intéresser à nouveau à l'utilisation de données privées dans les suites du rapport Vorms.

Christine CHOIGNOT, représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS), formule le vœu que la connaissance de l'économie sociale continue de trouver une place dans les priorités de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT rappelle l'enquête Association qui sera conduite cette année à la suite des travaux menés par Edith ARCHAMBAULT.

Christine CHOIGNOT ajoute que ces travaux devront être assortis de publications, toujours très utiles pour le grand public.

Jean-Luc BIACABE rappelle le changement de base des comptes nationaux qui interviendra en mai prochain. L'Insee a d'ailleurs déjà communiqué sur les conséquences de ce changement de base, une initiative qu'il juge très intéressante.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que l'enquête Associations sera exploitée et donnera lieu à des publications. Le changement de base des comptes nationaux fait suite à deux ans de travaux fondés sur des normes internationales, qui exigent notamment d'intégrer la R&D dans la FBCF et d'accroître la valeur ajoutée à ce titre. Comme Eurostat, l'Insee a souhaité communiquer, à l'instar des collègues américains en 2013, quelques mois à l'avance, sur cette évolution et les améliorations qualitatives correspondantes. Selon Eurostat, l'effet d'amélioration du PIB s'élève de 2 à 3 points, sans néanmoins influence notable sur les taux de croissance. Jean-Luc TAVERNIER confirme cet ordre de grandeur. Tous les pays vont opérer cette révision. A ce changement de comptabilité nationale s'ajoutent des améliorations méthodologiques développées par les comptes nationaux français.

3. PRÉSENTATION DES GRANDES ORIENTATIONS A MOYEN TERME 2014-2018

Introduit par **Jean-Pierre DUPORT**, président du Cnis

Jean-Pierre DUPORT précise que ces grandes orientations sont issues d'une large démarche de concertation initiée en 2012 sous le pilotage du Bureau. Cette démarche a mobilisé une grande partie des forces du secrétariat général. Elle a été animée et coordonnée par Odile BOVAR, qu'il remercie tout particulièrement d'avoir mené ce chantier avec compétence et détermination. Les travaux qu'elle a pilotés constitueront une mémoire importante de l'activité de ces cinq dernières années tout en dressant des perspectives d'avenir.

S'agissant de la méthode de concertation, une quarantaine d'entretiens ont été menés fin 2012, pour moitié auprès de membres du Cnis et, pour le reste, auprès de décideurs ou d'experts, sur des thématiques variées. Dans ces entretiens est apparue la nécessité d'approfondir la concertation sous forme de trois rencontres d'une journée ayant pour thèmes : « la compétitivité des entreprises », « l'attractivité et la dynamique économique des territoires » et « les parcours de vie ». Ces thèmes avaient été choisis par le Bureau du Cnis comme emblématiques des trois préoccupations les plus importantes recueillies lors de ces entretiens, qui touchaient à la place de la France dans le monde, au rôle des territoires dans le développement économique et aux parcours individuels, plus complexes, qui posent de façon accrue la question des solidarités familiales et de la place de l'intervention publique aux différentes étapes de la vie. D'autres manifestations ont été l'occasion d'échanges importants pour l'avenir, comme l'inter-commission sur la responsabilité sociétale des entreprises ou encore le colloque d'octobre dernier, organisé en partenariat avec le Ministère des droits des femmes, à l'Insee, sur le thème « Mesurer et évaluer : une clé pour l'égalité réelle femmes-hommes ». Il faut souligner la forte participation à ces réflexions sur le moyen terme. Les commissions ont réuni en moyenne 60 personnes et les rencontres de 100 à 200 personnes, dont une large majorité d'utilisateurs venus pour beaucoup exposer de vive voix leurs préoccupations et attentes vis à vis de la statistique publique. Les producteurs, quant à eux, ont largement contribué à la qualité des échanges et permis la confrontation entre le « souhaitable » et le « possible ».

Cette démarche, à la fois rétrospective et prospective, a représenté un moment indispensable de réflexion collective, ancrée dans la réalité, sur l'utilité sociale de la statistique publique. Des enseignements peuvent en être tirés dans quatre domaines principaux, précédés d'aspects plus transversaux.

Du point de vue transversal, ces dernières années ont été celles de **l'enrichissement et de la rationalisation des grands dispositifs d'information**, sur la base d'investissements importants. Ces dispositifs ont concerné les entreprises avec le projet Resane, l'emploi avec la refonte de l'enquête Emploi, les salaires avec l'élargissement du champ des déclarations annuelles de données sociales (DADS), avec une attention soutenue des producteurs à la comparabilité des données entre le secteur privé et le secteur public. Ces cinq dernières années ont aussi été celles d'une diffusion plus rapide, mieux documentée et plus détaillée. Ce fut notamment le cas des recensements de la population et de l'agriculture, même s'il reste sans doute des progrès à accomplir.

Les chercheurs ont par ailleurs vu leur accès aux données élargi, notamment avec la mise en place du Centre d'accès sécurisé à distance (CASD).

Cet enrichissement tant des données que des modalités de leur mise à disposition, répond en grande partie aux attentes exprimées en 2009 et est considéré comme très positif par les utilisateurs.

Pour autant, l'accès aux données reste une préoccupation majeure et prioritaire. Nombre des utilisateurs consultés font désormais état d'une profusion de données, pour lesquelles ils souhaiteraient un accompagnement plus important afin d'identifier celles les plus à même de répondre à leur besoin. Ce sentiment se trouve renforcé par la forte croissance des données publiques librement accessibles avec la politique de l'Open data. Des interrogations se font également jour sur les statistiques qui pourraient être issues du « Big Data », par le traitement des quantités phénoménales de données « élémentaires », personnelles et privées, dont il peut être fait un usage commercial, et, pourquoi pas, statistique.

Le Cnis, avec l'Autorité de la statistique publique (ASP), a initié la mise en place de processus de « marquage » des statistiques publiques, afin que les utilisateurs puissent mieux **identifier la qualité des données disponibles**. L'ASP réalise ainsi des labellisations de séries statistiques publiques tandis que le Cnis a développé une procédure d'étalonnage de données privées, définie suite à deux expérimentations dans le domaine de l'immobilier. Le recours à des statistiques privées paraît constituer un élément indispensable. Jean-Pierre DUPORT se dit en effet persuadé que dans un certain nombre de domaines, les données privées peuvent s'avérer plus fiables que les données publiques. Il cite, à cet égard, l'exemple de Sitadel. Dans le domaine de la construction de logement, s'appuyer sur des données privées se révélerait sans doute plus pertinent que de se fonder sur des directions départementales des territoires souvent dépourvues de moyens et qui, par ailleurs, peinent à voir l'intérêt que représente pour elles Sitadel. Le défi de l'Open data et du Big Data à venir suppose cependant une réflexion d'ensemble, entre utilisateurs et producteurs, sur la statistique publique dans ce nouveau contexte.

Les années à venir doivent aussi être celles d'un effort important en termes d'accompagnement des utilisateurs. Il peut se manifester par le développement de présentations pédagogiques, celui de modalités de recherches plus élaborées, la mise en place de conférences, formations ou services d'assistance par voie électronique, ainsi que par l'engagement d'un travail avec les journalistes, évoqué notamment lors de la réunion organisée à l'École de journalisme de Lille. Enfin, toujours dans le domaine de l'accès aux données, il semble que subsistent quelques champs de difficultés. Les chercheurs souhaitent en effet un accès élargi au gisement très important mais inexploité des données administratives dans les domaines de la santé, de la fiscalité ou des données financières. Cette attente en matière d'accès aux données paraît donc prioritaire.

D'autres besoins transversaux méritent d'être soulignés. Ils proviennent du souhait que la statistique publique contribue à mieux comprendre une société de plus en plus complexe. Des attentes fortes ont été identifiées dans trois directions. Il est d'une part demandé à la statistique publique d'accroître sa capacité de description de la société et de l'économie française selon une diversité encore plus détaillée de ses agents économiques, y compris au niveau territorial. Il est souhaité d'autre part qu'elle renforce son approche dynamique des phénomènes, afin de pouvoir décrire les parcours des individus comme des entreprises et identifier les facteurs qui influencent leur trajectoire. Enfin, il lui est demandé de renforcer la mise en perspective européenne, voire internationale de sa production statistique. L'imbrication des phénomènes au niveau mondial, en particulier dans le domaine économique et financier mais aussi en matière démographique, écologique ou éducative, suppose que la statistique donne des clés de compréhension des liens qui se tissent entre la France et l'Europe ou le Monde.

Le bureau du Cnis a échangé à plusieurs reprises sur les statistiques européennes ces dernières années. Il faut sortir de l'alternative entre statistiques nationales et statistiques européennes par le haut ; faire en sorte que les statistiques européennes servent le débat national. Les producteurs s'y emploient déjà dans différents groupes de travail, comme par exemple sur le profilage des groupes. Il convient désormais d'aller plus loin et de réfléchir à la façon de mettre en place des liens et échanges plus étroits entre utilisateurs nationaux et besoins européens.

Ces attentes transversales revêtent une importance majeure pour les prochaines années. C'est sans doute une caractéristique forte de ce moyen terme 2014-2018 : les utilisateurs expriment des attentes en termes d'approches et de modalités d'accès plutôt qu'en termes de données supplémentaires.

Jean-Pierre DUPORT dresse ensuite quelques constats dans chaque domaine d'intervention de la statistique publique.

Dans le domaine social, le bilan des années 2009-2013 s'avère largement positif. La statistique a permis, ces dernières années, de porter un regard plus diversifié sur les conditions de vie des ménages, que ce soit en termes de pouvoir d'achat, de consommation ou de patrimoine, ainsi qu'une connaissance nouvelle sur la qualité de vie. Ce moyen terme a vu disparaître la « dictature de la moyenne ». Différents profils de ménages sont désormais pris en compte dans les analyses. La statistique publique a largement investi dans le développement de dispositifs d'information à même d'éclairer les politiques publiques et le débat de société dans le domaine de la santé, des retraites, de l'immigration, de l'éducation nationale, de la culture ou de la sécurité et de la justice. Jean-Pierre DUPORT salue le travail accompli par la Commission « Services publics et services aux publics », qui a largement contribué aux progrès significatifs obtenus dans ce champ, notamment la création d'un service statistique ministériel (SSM) au sein du Ministère de l'Intérieur.

Des éclairages statistiques complémentaires sont cependant attendus pour mieux appréhender le bouleversement des modes de vie, que ce soit au sein des familles, dans le domaine du travail, dans les relations sociales ou les modes de consommation, ainsi que pour évaluer les effets, en termes d'égalité des chances de cette société en mouvement, qui suppose mobilité, souplesse et flexibilité dans de très nombreux domaines. Trois demandes paraissent prioritaires de ce point de vue. Il s'agit en premier lieu de faire le point sur les indicateurs de disparités et d'inégalités, notamment en matière de logement, dans la suite du rapport de Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT sur le mal-logement, avec un regard territorial. Il convient en second lieu de définir des indicateurs à même de décrire les formes d'emploi particulières et leur évolution (contrats courts, multi-activité, auto-entrepreneuriat, etc.). Enfin, il faut éclairer le lien entre formation tout au long de la vie et carrière. Autre priorité récurrente, il est attendu un dispositif plus pertinent de statistiques sur la sécurité et la justice et, par là même, sur les trajectoires, du délit à la réponse pénale.

Dans le domaine économique et financier, plusieurs axes de progrès ont été soulignés. Il s'agit d'une part de tracer une description du monde des entreprises plus proche de la réalité économique, par la mise en place du répertoire des entreprises et leur catégorisation selon les critères de la loi LME2 ainsi que par le profilage des groupes. Il s'agit d'autre part d'assurer la mise à disposition d'informations plus importantes et plus régulières sur le financement des entreprises par la Banque de France, suite notamment au rapport du groupe de travail présidé par Pierre VALENTIN sur le microcrédit. Des avancées prometteuses sont survenues concernant les informations disponibles sur la mondialisation de l'appareil productif avec les

² loi de modernisation de l'économie - d'août 2008.

enquêtes « Chaînes d'activité mondiale » et « Foreign Affiliates Statistics » (FATS). Une réflexion riche et d'actualité a également été conduite sur les lignes de métiers bancaires dans le cadre du groupe de travail présidé par Alain DUCHATEAU de la Banque de France. Jean-Pierre DUPORT pense, à cet égard, que les travaux du Cnis ont inmanquablement dû inspirer le législateur dans l'élaboration de la récente loi bancaire. Il se réjouit également de l'enquête sur les associations, qui devrait intervenir en 2014, dans la continuité du rapport rédigé sous la houlette d'Edith ARCHAMBAULT.

Pour l'avenir, l'accroissement de la mondialisation et la crise économique en France suscitent des attentes visant à mieux saisir les facteurs de compétitivité et de développement de la France dans le monde. Il est en particulier demandé la définition, pour faciliter le débat sur la compétitivité de la France, d'indicateurs de résultats, comparables au niveau européen et mondial, comme les taux de marge ou les parts de marché, d'indicateurs sur le coût du travail, d'indicateurs sur le coût et la rémunération du capital ainsi que d'indicateurs « hors coût » relatifs par exemple à l'innovation, à la montée en gamme des produits, ou aux qualifications. Ce sujet paraît prioritaire et pourrait rapidement faire l'objet d'un groupe de travail. Le dernier bureau du Cnis dans sa configuration actuelle devrait en effet discuter du mandat d'un groupe de travail sur le coût et la rémunération du capital, pour la présidence duquel Olivier GARNIER a donné un accord de principe.

La question du développement durable est apparue au Cnis en 2008-2009. La statistique publique s'en est vite emparée. Elle a largement contribué à la déclinaison d'indicateurs de développement durable, de l'échelle mondiale à l'échelle locale. Elle a mené des travaux sur l'empreinte carbone et des réflexions sur l'économie et les emplois verts. Plus récemment, elle a produit des premières statistiques sur la responsabilité sociétale des entreprises. De nouvelles attentes seront exprimées suite à la loi de programmation sur la transition énergétique dont le projet a été rendu public le 11 décembre dernier. Les attentes qui se sont déjà manifestées auprès du Cnis concernent le développement de l'information sur l'efficacité énergétique, la biodiversité et les énergies renouvelables. L'accent est également mis sur le besoin de connaissance des nouvelles formes de développement comme l'économie circulaire ou l'économie fonctionnelle, ainsi que sur le suivi des pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement et l'alimentation.

Concernant les territoires, les utilisateurs soulignent les progrès très significatifs réalisés en matière de mise à disposition de données locales depuis 2009, d'abord par la très forte progression du volume de données disponibles, en particulier avec la diffusion annuelle du recensement de la population depuis 2008, celle du recensement général de l'agriculture en 2011 et l'enrichissement de la base permanente des équipements (BPE). La diffusion désormais régulière d'indicateurs est très appréciée, que ce soit sur le développement durable, la pauvreté ou les « indicateurs sociaux départementaux », en collaboration avec les conseils généraux. Enfin, la mise à disposition de données « au carreau », très attendue des utilisateurs, représente une avancée jugée très importante. Ces données rendront d'ailleurs moins indispensables les réflexions sur les zonages.

L'attente reste cependant forte en matière de mise à disposition de données territoriales. Les politiques menées au niveau territorial s'accroissent et la décentralisation ne pourra que continuer à faire augmenter la demande. De nouvelles interrogations apparaissent ou réapparaissent, en premier lieu sur la dynamique économique des territoires, leur attractivité, notamment en termes de services, et sur les liens qu'ils tissent entre eux et avec le monde. Une autre interrogation émerge aussi sur l'équité ou l'efficacité de l'action

publique dans les territoires. Les régions, mais aussi les territoires les plus distants des dynamiques urbaines comme le périurbain éloigné, le rural et les quartiers à forte concentration de pauvreté sont concernés. Sur ce point, Jean-Pierre DUPORT fait part de ses regrets de n'avoir pas encore vu paraître les travaux de la DGFIP sur les dépenses territoriales de l'État, au moins dans les régions. Le dispositif Chorus est maintenant en place. Il semble inconcevable que l'État ne donne pas les clés pour mesurer son action dans les territoires, alors même que de nouvelles étapes de décentralisation vont entrer en discussion. Le Président juge inacceptable que l'ensemble des décideurs politiques ne puisse pas disposer d'une connaissance des dépenses territoriales de l'État. Une telle situation, en 2014, paraît impensable.

L'avenir du recensement de la population suscite quant à lui des interrogations et les utilisateurs souhaiteraient être associés en temps voulu aux réflexions sur le sujet. La grande qualité des échanges et recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement, présidé par Chantal CASES et Jean-Claude FRECON sera malheureusement suivie de peu d'effets et il conviendra, à l'avenir, de mieux définir les contraintes de production dans lesquelles de tels travaux sont demandés, afin de ne pas décevoir et démobiliser les partenaires du Cnis.

Enfin, le marché du logement et des bâtiments d'activité représente un autre sujet crucial au niveau local. Des progrès sont attendus, tant du côté des loyers, du fait des nouvelles missions de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap) que du côté des coûts d'acquisition, du fait des nouvelles missions des notaires. Le décret dit « notaires » est paru le 3 septembre dernier. Il permettra une connaissance fine des mutations immobilières au niveau local. Les arrêtés d'application sont attendus pour la fin du premier trimestre 2014 au plus tard. Ces perspectives devraient permettre de répondre aux recommandations sur le marché du logement exprimées par le groupe de travail sur le logement et la construction présidé par Bernard VORMS.

En conclusion, Jean-Pierre DUPORT souligne la tension qui peut exister entre le « souhaitable » par les utilisateurs et le « possible » par les producteurs. A l'évidence, le contexte budgétaire s'avérera difficile dans les prochaines années. Cette situation exige de trouver des leviers pour répondre au mieux à cette contrainte, en trouvant la voix du dialogue entre utilisateurs et producteurs pour établir des priorités partagées, et en renforçant la concertation avec les collectivités territoriales pour poursuivre dans la voie du partage et de la mutualisation des données, tel que cela a été engagé sur les données sociales départementales.

MOYEN TERME 2014-2018

Avis général adopté lors de l'assemblée plénière du 30 janvier 2014

Préambule

Le Conseil souligne l'ampleur et la qualité de la concertation organisée pour définir les orientations à moyen terme pour la statistique publique, en particulier dans le cadre de trois Rencontres, sur les thèmes : « Compétitivité et facteurs de développement des entreprises », « Attractivité et dynamiques économiques des territoires » et « Parcours de vie ».

Le Conseil rappelle son attachement à une statistique publique indépendante et en mesure d'alimenter le débat public et s'inquiète des conséquences des restrictions budgétaires sur le programme de travail des producteurs. Il souligne l'apport pour la société d'une statistique publique de qualité, gage d'efficacité de l'action publique et d'une bonne utilisation des deniers publics. Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Il souhaite qu'un dialogue plus étroit s'organise en son sein, avec les producteurs, à tous les niveaux (national, mais aussi territorial, européen et international) et que les priorités qui s'en dégagent soient mises en œuvre.

Le Conseil souscrit et veille à la nécessité d'alléger autant que possible la charge de réponse des entreprises aux questionnaires statistiques. Il se félicite des efforts constants des producteurs en ce sens ainsi que de leur participation au programme « dites-le-nous une fois » (DLNUF). Il constate cependant que la charge liée à la statistique publique est très faible (1 % de l'ensemble des sollicitations administratives des entreprises) eu égard aux attentes exprimées par le monde des entreprises en matière de connaissance statistique de leur activité.

Le Conseil tient à remercier les présidents de commission et rapporteurs, les organismes, personnalités et les services producteurs qui, par leur participation aux débats sur la préparation des orientations du moyen terme 2014-2018, facilitent l'adaptation de la statistique publique aux besoins d'information de notre société.

A - ASPECTS TRANSVERSAUX ET MÉTHODES

Avis n° 1

Le Conseil constate une utilisation croissante des chiffres dans le débat social ainsi que l'élargissement des utilisateurs de la statistique publique.

Parallèlement la quantité des données disponibles et librement accessibles s'accroît, notamment avec l'Open data et le recours accru aux sources administratives.

Le Conseil poursuivra en conséquence ses efforts en vue d'associer le plus possible les utilisateurs en amont de la définition des productions statistiques et aux réflexions à venir sur le développement de l'Open data.

Dans ce contexte, le Conseil note que la mobilisation des statistiques adaptées à leurs préoccupations reste difficile pour les utilisateurs. Ceux-ci demandent à être mieux accompagnés dans leur recherche.

Le Conseil préconise en conséquence :

a) Une communication renforcée de la statistique publique, adaptée à un large public, s'appuyant plus systématiquement sur des outils pédagogiques, sur un dialogue accru par voie électronique (conférence, assistance ou formation en ligne...) et sur des modalités de recherche thématique plus élaborées. Les sites statistiques publics doivent privilégier un accès par thèmes compréhensible par le plus grand nombre.

b) Une plus grande utilisation et mise en valeur de l'étendue des données disponibles en s'appuyant sur différents relais (chercheurs, bureau d'études...).

c) Une montée en puissance de l'information sur la qualité des statistiques en particulier par la labellisation des données issues des sources administratives, sous la responsabilité de l'Autorité de la statistique publique, ou issues de statistiques produites dans un cadre privé, sous sa propre responsabilité.

Avis n° 2

Le Conseil souhaite l'organisation d'un débat avec les utilisateurs sur la notion de qualité des statistiques qui permettrait, en particulier, de réfléchir d'une part à la tension croissante entre « fraîcheur », détail et qualité des données et d'autre part à la tension entre demande de séries longues et nécessité de détecter et prendre en compte la rapidité des évolutions de la société.

Avis n° 3

Le Conseil se félicite de la participation croissante de la statistique publique française aux projets européens et internationaux qui contribue à la prise en compte des demandes exprimées au niveau national ainsi qu'aux besoins de comparaisons au niveau mondial.

Il demande aux producteurs de poursuivre son information régulière sur les projets européens et internationaux, dès leur genèse, afin d'y porter le point de vue national.

Le Conseil continuera par ailleurs de **se rapprocher régulièrement de l'ESAC³** pour renforcer la prise en compte des attentes des utilisateurs au niveau européen en matière de statistique européenne.

Avis n° 4

Le Conseil demande que la statistique publique renforce la mise en perspective européenne et internationale de ses travaux.

Il s'agit de situer la France dans sa relation à l'Europe et au Monde, par la mesure des liens qu'elle y entretient dans différents domaines : économiques, sociaux, financiers, démographiques, éducatifs...

Il s'agit également de la comparer aux autres pays selon des indicateurs qu'il conviendrait de développer et de fiabiliser.

³ *European Statistical Advisory Committee*

Avis n° 5

Le Conseil note un besoin croissant d'éclairages détaillés sur les grandes évolutions économiques (PIB, pouvoir d'achat, marché extérieur, financement, partage de la valeur ajoutée, taux de marge ...).

Il demande à la statistique publique d'accroître sa capacité à décrire l'économie française selon la diversité de ses agents économiques (ménages, entreprises, administration et collectivités), de leurs comportements et de leur localisation géographique.

Avis n° 6

Le Conseil souhaite que la question des inégalités entre les hommes et les femmes demeure une préoccupation systématique et soit prise en compte dans les travaux dès lors que cette approche est pertinente.

Les suites à donner aux recommandations du rapport sur l'information statistique sexuée dans la statistique publique réalisé par l'Insee à la demande de la Ministre des droits des femmes seront examinées dans la commission « Démographie et questions sociales » qui proposera les modalités appropriées pour leur prise en compte.

Avis n° 7

Le Conseil constate qu'en matière de mise à disposition de données territoriales des progrès très significatifs ont été réalisés par la statistique publique ces dernières années et souhaite que les efforts soient poursuivis, y compris pour les territoires ultramarins. **Il préconise qu'un dialogue s'engage avec les collectivités locales et d'autres acteurs locaux** de façon à rendre plus visible et accessible l'ensemble de l'information existante, qu'elle soit produite par l'État, les différents niveaux de collectivités ou d'autres opérateurs. Cette perspective d'une co-construction progressive d'un dispositif partagé de données locales devra s'appuyer autant que possible sur une concertation au sein de structures régionales de type Cries (comités régionaux pour l'information économique et sociale).

Avis n° 8

Le Conseil se félicite des avancées réalisées en matière d'accès aux données individuelles, notamment de la mise en place du centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Il préconise un accès le plus large possible, dans le respect de la confidentialité, **aux données de santé, aux données fiscales et aux données financières.**

B - STATISTIQUES SOCIALES

Modes de vie

Le Conseil souhaite que la statistique publique mette en valeur et complète les informations d'ores et déjà disponibles sur les modes de vie, pour en donner une vision actualisée, particulièrement dans les domaines suivants :

Avis n° 9 - Évolution des situations familiales : les nouvelles formes de cohabitation (familles recomposées, cohabitation intergénérationnelle, colocations...) ; les modalités des séparations ; les modes de vie familiale et de garde des enfants.

Avis n° 10 - Forces et fragilités des parcours de vie(s) :

- les parcours en terme de niveau de vie,
- les facteurs intervenant dans les trajectoires individuelles, en particulier le rôle de l'environnement familial, les trajectoires résidentielles dont le mal-logement,
- le suivi du parcours de populations spécifiques (jeunes, immigrés et descendants d'immigrés, personnes handicapées).

Avis n° 11 - Inégalités de niveau de vie : l'impact sur le niveau de vie des dépenses liées au logement (dont précarité énergétique) ; disparités selon les caractéristiques détaillées des ménages ; disparités territoriales (y compris DOM).

Avis n° 12 - Participation citoyenne à la vie publique : la connaissance des pratiques associatives selon les recommandations du rapport présidé par Edith Archambault.

Avis n° 13

Le Conseil encourage l'utilisation des « données de caisse » qui permettra de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales.

Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Activité professionnelle

Le Conseil souhaite que la statistique publique mette en valeur et complète les informations d'ores et déjà disponibles sur l'emploi et l'organisation du travail, pour en donner une vision actualisée, dans tous les secteurs et sphères d'activité (public/privé), particulièrement dans les domaines suivants :

Avis n° 14 - Développement des formes d'emploi particulières : contrats courts, multi-activité, auto-entreprenariat...

Avis n° 15 - Évolution des conditions de travail et du dialogue social : temps et périodes de travail (fragmentations, nuit, dimanche...), absentéisme, santé et travail, pénibilité.

Avis n° 16 - Parcours professionnels : parcours d'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Avis n° 17 - Lien entre formation tout au long de la vie et carrières : suivi et effet de toutes filières de formation (hors ou au sein des entreprises/employeurs publics, proposées par Pôle emploi...); suivi et effet du compte personnel de formation.

Avis n° 18

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées à moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de **la déclaration sociale nominative (DSN)**. Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs et sphères d'activité (public/privé) ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition.

Avis n° 19

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des nomenclatures de catégories sociales reste un enjeu majeur.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

Action publique

Le Conseil soutient les travaux de la statistique publique qui participent à éclairer la société sur les politiques publiques dans le domaine social et préconise plus particulièrement des contributions sur les questions suivantes :

Avis n° 20 - L'avenir de la protection sociale

- Description des parcours de soins, y compris au niveau régional.
- Connaissance des parcours professionnels des retraités, tous régimes de retraite confondus.
- Compréhension de la diversité des recours (ou non) aux prestations sociales.

Avis n° 21 - L'égalité des chances en matière éducative : connaissance et suivi des jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme, description de l'offre éducative jusqu'au baccalauréat dans les territoires (localisation et distance à parcourir pour les élèves, taux d'encadrement...).

Avis n° 22 - La sécurité et la justice : avoir des clés pour une bonne compréhension du sujet dans tous ses aspects : délits et criminalité perçus, subis et enregistrés, réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés, délais d'instruction, trajectoires pénales. Un nouvel examen d'ensemble de l'activité statistique aura lieu au cours de l'exécution du nouveau programme de moyen terme.

C - STATISTIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

En matière économique et financière, le Conseil incite la statistique publique à apporter prioritairement des éléments de compréhension, d'une part sur l'insertion de l'appareil productif et financier de la France dans le monde et d'autre part sur les nouveaux modes de développement économique.

Il recommande en conséquence des travaux dans les domaines suivants :

Avis n° 23 - La connaissance approfondie de l'appareil productif,

- **par la poursuite du profilage des groupes**, pour lequel il souhaite être régulièrement informé de ses conséquences en termes de nouvelle lecture du système productif, notamment au plan territorial,
- **par la prise en compte des catégories d'entreprises « LME⁴ »** dans l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises et l'enrichissement d'informations statistiques pour certains types d'entreprises (entreprises de petite taille, artisanat, Cac40...).

Avis n° 24 - La mesure de la compétitivité et de ses facteurs, par la mise à disposition d'indicateurs :

- sur les résultats : taux de marge, parts de marché...,
- sur le coût du travail et le coût du capital dans ses différents aspects (intérêts, dividendes, amortissements, coût du foncier...), sur les cotisations, fiscalité et aides publiques.
- et « hors coût » : Investissement/innovation, montée en gamme des produits, qualifications...

La définition de ces données statistiques et indicateurs doit se faire en concertation avec les utilisateurs et viser, autant que possible, la comparabilité internationale, en particulier au niveau européen.

⁴ Catégories d'entreprises, définies par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008¹.

Avis n° 25 - La compréhension de la mutation industrielle et de l'interaction entre Industrie et Services, en particulier par la connaissance approfondie dont les entreprises organisent leur chaîne d'activités (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

Avis n° 26 - La connaissance des filières agricoles et de leurs performances économiques.

Avis n° 27 - L'approfondissement de la connaissance du système bancaire par la poursuite du dialogue avec les banques et le développement des travaux attendus pour une meilleure connaissance de leurs comptes par lignes de métiers, selon les recommandations du rapport présidé par Alain Duchateau de la Banque de France.

Avis n° 28 - Une meilleure approche des flux financiers, de leur dimension internationale, de leur destination finale -- géographique (y compris les paradis fiscaux) et fonctionnelle -- ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené.

Avis n° 29 - Un éclairage statistique sur les nouveaux modes de développement économique,

- liés au numérique : commerce électronique, nouveaux services électroniques...
- liés à la transition écologique (voir chapitre « développement durable »).

D - DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière de développement durable, le Conseil recommande que la statistique publique conforte les avancées importantes réalisées ces dernières années tout en répondant aux nouvelles attentes liées à la transition écologique.

Avis n° 30 - Développement durable au niveau national, des territoires

Le Conseil demande que la statistique publique élabore et publie chaque année un tableau de bord d'indicateurs complétant l'information donnée par le PIB, en harmonie avec les orientations internationales, pour mesurer le bien être (ou la qualité de vie) et sa soutenabilité en prenant en compte les indicateurs déjà existants et les travaux du CNTE.

Il demande le maintien de la diffusion des indicateurs de développement durable au niveau territorial, y compris pour les territoires ultramarins

Avis n° 31 - Développement durable et Entreprises

Le Conseil souhaite que les travaux sur le comportement des entreprises en matière de développement durable soient poursuivis, en particulier ceux concernant la **responsabilité sociétale des organismes**.

Avis n° 32 - Transition écologique

Le Conseil recommande de développer en priorité l'information sur la **biodiversité, les énergies renouvelables et les nouvelles formes de développement** : l'économie circulaire, l'économie verte, l'économie fonctionnelle.

Il souhaite que soient poursuivis les travaux sur le **comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de déchets (production, gaspillage, recyclage...), d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

Il sera attentif à la mesure des évolutions des **pratiques agricoles et de leurs effets sur l'environnement**.

E- TERRITOIRES

Le Conseil rappelle l'importance pour tous les acteurs sur les territoires :

Avis n° 33 - du recensement de la population, fondement de la connaissance et de la comparaison des territoires, pour lequel il souhaite :

- la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'évolution du questionnaire du recensement de la population (présidé par Chantal Cases et Jean-Claude Frécon),
- une concertation en temps voulu sur le projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020.

Avis n° 34 - des statistiques sur l'Outre-Mer, indispensables aux équilibres territoriaux, pour lesquelles il s'inquiète de leur financement futur et souhaite que le point soit régulièrement fait au sein du bureau du Cnis.

Avis n° 35 - de la publication de données selon une maille « Carreaux » sur l'ensemble du territoire, source indispensable pour approcher les situations locales, au-delà des limites administratives, pour laquelle il souhaite que le dialogue avec les utilisateurs se poursuive pour que cette mise à disposition corresponde au plus près de leurs attentes compte-tenu du respect de la confidentialité des informations.

Le Conseil souligne la disponibilité croissante de données sur les territoires, avec cependant des efforts à poursuivre dans les domaines suivants :

Avis n° 36 - Action publique dans les territoires

Connaître les dépenses publiques de l'État et des collectivités dans les territoires par grandes fonctions ; améliorer la mesure de l'emploi public, y compris des transferts d'emploi entre tous les niveaux (État à collectivité, collectivité à collectivité...).

Avis n° 37 - Économie locale - Appareils productifs locaux

Mieux connaître les sources de financement de l'économie locale (y compris les aides) ainsi que le système productif local, ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise, fonctions), avec l'étranger, sa capacité d'innovation.

Avis n° 38 - Accessibilité aux services

Étendre la connaissance actuelle des services et équipements (administratifs, bancaires, sanitaires, commerciaux...) à la disposition des ménages et des entreprises, pour connaître leurs nouvelles formes de mise à disposition comme les « points multi-services » et les services rendus par voie numérique. Mieux informer sur la qualité des services (coût, fréquentation).

Avis n° 39 - Mobilité - Déplacements - Transports

Avoir une vision globale de la mobilité dans les territoires, en terme de flux, de modes, y compris l'intermodalité, les modes alternatifs..., avec une mesure du poids des transports publics, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

Avis n°40 - Marchés locaux de l'immobilier et du foncier

Disposer de chiffres détaillés sur le marché de l'immobilier (habitat et bâtiments d'activité) et du foncier au niveau local.

Avis n° 41 - Le Conseil constate la nécessité de renforcer la concertation de la statistique publique avec les acteurs locaux selon différentes modalités qu'il conviendra d'examiner : concertation nationale ou régionale avec les représentants des collectivités, mise en place de structures régionales de type Cries.

SOMMAIRE

AVIS DES COMMISSIONS DU CNIS	page
• DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES	42
Population	
Logement	
Conditions de vie, revenus, vie sociale	
Sujets transversaux	
• EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL	46
Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations	
Mutations de l'emploi, du travail et des professions	
Insertion, formation, parcours, carrières	
Négociation collective	
Évaluation des politiques publiques	
• ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ	49
Dimension internationale	
Description de l'appareil productif	
Approches thématiques des entreprises	
Responsabilité sociétale	
Évolution de l'appareil productif	
Méthodologie, accessibilité, pédagogie	
• ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE	51
Indicateurs de développement durable	
Entreprises, économie et développement durable	
Ménages et développement durable	
Action publique et développement durable	
Énergie-climat	
Biodiversité	
• SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS	53
État de santé - Accès aux soins	
Protection sociale, retraite	
Éducation, enseignement supérieur, recherche	
Sécurité, justice	
• SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	56
Système financier	
Comportement des ménages et des entreprises non financières	
Financement de l'économie	
Mise à disposition des données - Accessibilité aux données	
• TERRITOIRES.....	58
« Référentiels » existants	
Thématiques nouvelles ou renouvelées	
Travaux en cours, attendus	
Dispositifs transversaux, méthodes, concertation	
• CNERP - ÉVALUATION RECENSEMENT DE LA POPULATION (<i>Cnerp</i>).....	62

DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Population

Avis n°1 - Composition des ménages

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de **formes de cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés, et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les causes (divorce, séparation, décès) et conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale, orphelinage,
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **familles nombreuses**.

Avis n°2 - Populations spécifiques : petite enfance, personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Conseil incite à développer l'**information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité des parents,
- **les conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions),
- le nombre et les conditions d'accessibilité aux services des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Il souhaite également un approfondissement des aides reçues des « aidants », notamment familiaux.

Avis n°3 - Émigration - Immigration

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les **caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés**. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Logement

Avis n°4 - Marché du logement

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition, le loyer et les charges des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il rappelle la nécessité d'une meilleure évaluation du nombre de **logements vacants** et des causes de la vacance, à travers des données territorialisées.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **bailleurs privés** ou des **loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Avis n°5 - Qualité, conditions du logement

Le Conseil souligne l'importance des statistiques relatives à la **qualité des logements**, notamment énergétique et au **mal-logement**. Il souhaite une meilleure connaissance des **populations en situation d'habitat précaire** ou temporaire.

Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités et inégalités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance des **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement et éclairer les parcours des ménages (ruptures, mal-logement).

Il rappelle la nécessité de disposer des résultats de **l'enquête nationale « Logement »** à un rythme quinquennal et présentant des caractéristiques de qualité au moins égales à celles du passé.

Avis n°6 - Accès aux données, indicateurs clés

Le Conseil demande qu'un **nouvel état des lieux soit fait sur les statistiques sur le logement en 2015**, tant sur l'état des suites données aux rapports Vorms et Join-Lambert que sur la réponse à apporter aux nouvelles attentes du fait des évolutions institutionnelles et réglementaires.

Il demande **qu'une réflexion soit engagée avec les utilisateurs dans le but d'une plus large mise à disposition des statistiques sur le logement, mieux rassemblées et documentées**, avec deux objectifs :

→ la diffusion **d'indicateurs clés** sur la structure des marchés de l'habitat, les niveaux de prix et des indicateurs de mal logement, à destination du grand public, déclinables à des échelles nationales, régionales et locales, à partir des différentes sources statistiques publiques, administratives et fiscales,

→ **l'élargissement de l'accès aux données détaillées de ces différentes sources** sur le logement et le foncier, à tout public.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n°7 - Bien-être, niveau de vie, pauvreté

*Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le **bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen.*

Dans cet objectif :

Il rappelle son souhait de disposer d'**indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**.

Il préconise une **approche longitudinale des conditions de vie et niveaux de vie**, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou du cumul des situations vulnérables et des événements déclencheurs (rupture, chômage, ...).

Il encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie** par catégories de ménages et par territoires. Il préconise d'affiner la connaissance de l'impact des dépenses de logement sur les niveaux de vie.

Il demande d'améliorer la mesure de l'évolution de la **qualité de vie dans certaines dimensions** (conditions environnementales, conditions de travail, conciliation travail/vie familiale...).

Le Conseil se félicite des avancées significatives consécutives aux propositions du rapport de son groupe de travail « **niveaux de vie et inégalités sociales** » (2006). Il recommande un diagnostic détaillé de cette question tenant compte du contexte actuel.

Avis n°8 - Vie sociale et pratiques sociales

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de **participation à la vie citoyenne**, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques et acteurs de la vie associative. Il demande que soient mises en œuvre les recommandations du groupe de travail présidé par Edith Archambault.

Il constate le rôle croissant du **numérique dans les pratiques sociales** (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique contribue à la mesure de ces usages et à l'estimation des populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Le Conseil souligne l'importance de l'observation des **activités et pratiques culturelles**, du poids économique des secteurs de la culture

Sujets transversaux

Avis n°9 - Statistiques de prix

Le Conseil prend note du fait que l'**utilisation des « données de caisse »** permettrait de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales infra-nationales. Il souhaite être régulièrement saisi des opportunités et risques de ce projet et il sera attentif à ce que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Avis n°10 - Le recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement** envisagé pour 2020 afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Avis n°11 - Les nomenclatures sociales

Le Conseil constate que l'harmonisation au niveau européen des **nomenclatures de catégories sociales** reste un enjeu du moyen terme 2014-2018.

En fonction des décisions qui seront prises au niveau européen, le débat devra être engagé dans le cadre du Cnis sur l'articulation des nomenclatures sociales française et européenne.

EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

Dispositif statistique sur l'emploi et les rémunérations

Avis n°1 - Transversalité et cohérence

Le Conseil se félicite des **évolutions significatives du dispositif d'information sur l'emploi et les revenus du travail** qui ont amélioré la connaissance des situations de chômage et d'emploi, ainsi que des disparités de salaires et de revenus d'activité.

Ce dispositif reste cependant **dispersé** et les efforts engagés dans la mise en relation des différentes sphères d'activité (publique, privée, salariée et non salariée) doivent se poursuivre, afin de garantir les comparaisons et l'analyse des spécificités.

Le Conseil note une forte attente des utilisateurs pour une connaissance détaillée et transversale du marché et de l'organisation du travail dans toutes ses dimensions. Il demande une attention particulière pour que les statistiques soient produites, autant que possible, **de façon cohérente sur toutes sphères d'activité (privé/public), tous statuts (salariés ou non), par territoires et par populations (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés notamment)**.

Le Conseil prend note des évolutions importantes annoncées dans le cadre du moyen terme concernant le **système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité**, en particulier du fait de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN). Il souhaite que ces évolutions permettent de progresser encore en termes de transversalité et de cohérence des concepts entre les secteurs/sphères d'activité ainsi qu'en termes de délais pour la mise à disposition des données structurelles.

Avis n°2 - Emploi local

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques permettant une **connaissance fiable et plus récente de l'emploi au niveau local**, en niveau et en évolution (à des niveaux géographiques adaptés).

En particulier, la modernisation de l'action publique et la réforme territoriale nécessitent une meilleure connaissance de **l'emploi public dans les territoires** : emploi dans les trois versants de la fonction publique et pour chaque niveau d'administration de l'État ou des collectivités territoriales ou hospitalières (évolution, restructurations, flux et transferts de personnels).

Avis n°3 - L'emploi et son halo - Chômage

Le Conseil rappelle les propositions du rapport du groupe de travail « **Emploi-chômage précarité** » (2008) et souligne les progrès réalisés dans ces domaines.

Il recommande qu'une expertise approfondie soit conduite de l'état actuel de la question, notamment pour répondre aux attentes et besoins nouveaux de connaissance statistique aux niveaux pertinents (national et infra-national).

Avis n°4 - Rémunérations

Le Conseil demande que des travaux soient poursuivis pour mieux appréhender **la diversité des modes de rémunérations** par type d'entreprise et par secteur et sphère d'activité (public/privé) : primes, avantages en nature et services qui se développent sous différentes formes⁵, avec un focus particulier sur les **rémunérations non salariales** s'ajoutant au salaire⁶ et sur les indemnités de rupture.

Il souhaite que les caractéristiques des activités associées à de **faibles revenus du travail** soient étudiées et recommande la publication régulière d'un **ensemble d'indicateurs** de bas salaires et de faibles revenus du travail.

Il encourage le développement des travaux relatifs aux **inégalités de rémunération** liées aux caractéristiques des personnes et aux situations de travail (statut d'emploi, secteur d'activité, taille de l'entreprise...).

⁵ mutuelles, chèques emploi-services (Cesu), crèches d'entreprises...

⁶ intéressement, participation, stock options, retraites chapeau...

Il souhaite également que soient étudiés les **phénomènes de discrimination** à l'embauche comme dans l'évolution des carrières.

Mutations de l'emploi, du travail et des professions

Avis n°5

Le Conseil souligne la nécessité d'une connaissance plus approfondie des **mutations de l'emploi et des professions** dans tous les secteurs et sphères d'activité, à savoir :

- Les **transformations des métiers** : poursuivre l'identification de l'évolution des métiers et des nouvelles compétences nécessaires pour les exercer
- L'**évolution des conditions de travail**, liée notamment aux réglementations, aux changements organisationnels et à l'usage des nouvelles technologies dans la sphère du travail, en observant plus particulièrement : le temps de travail, l'absentéisme, les risques psycho-sociaux, la santé au travail.
- L'ampleur du **détachement temporaire** en France de salariés étrangers et du travail **au noir**.
- Le **développement de formes d'emploi particulières** : les contrats courts, la multi-activité, l'intérim, les différentes formes d'emploi non salarié, l'auto-entrepreneuriat....

Sur ce dernier point, le Conseil demande qu'un **groupe de travail** précise le **contour des formes d'emploi** qu'il conviendrait de mesurer, avec une attention particulière aux formes émergentes, en termes de statut d'emploi, de conditions de travail, de droits sociaux, de rémunérations etc. Ce groupe de travail devra expertiser la façon dont l'appareil statistique est aujourd'hui en mesure d'en rendre compte (en niveau comme en évolution) et identifier les pistes d'amélioration.

Insertion, formation, parcours, carrières

Avis n°6 - Parcours professionnel

Face à une diversification des modalités d'insertion et de parcours professionnels, le Conseil demande que la statistique publique :

- renforce la description des **jalonements de la vie active** par des périodes d'emploi, de chômage, de formation, d'interruptions d'activité pour des raisons familiales, de santé, ou personnelles ;
- indique en quoi ces parcours sont porteurs **d'évolution, en termes de carrière**, métier, qualification, revenu d'activité et retraite.

Le Conseil souhaite en particulier que soient poursuivis les travaux statistiques et les études permettant de décrire finement les **parcours d'insertion professionnelle notamment des populations en difficulté**.

Il souligne de ce point de vue l'intérêt des projets **d'extension des panels**, avec la création du panel non salariés et la perspective d'un panel portant sur l'ensemble des actifs, afin de cerner l'ensemble des trajectoires professionnelles. Il souligne également l'intérêt d'utiliser l'EDP (échantillon démographique permanent) pour rapprocher la situation professionnelle des personnes de leur cadre de vie.

Avis n°7 - Formation tout au long de la vie

Le Conseil souhaite un approfondissement de la mesure des **liens entre les formations** initiales et continues (y compris dans un cadre professionnel) **et les carrières**, par filières professionnelles et par sphères d'activité (public/privé).

Il attache une importance particulière au suivi des **formations des demandeurs d'emploi** et à leurs effets en matière d'activité.

Le Conseil demande par ailleurs que l'évolution du dispositif statistique sur la formation tout au long de la vie permette d'assurer **un suivi du compte personnel de formation et de son utilisation** et d'éclairer les conséquences de sa mise en place.

Il souligne l'intérêt d'un approfondissement des travaux relatifs à la connaissance, **au niveau régional, de l'offre de formation professionnelle, de l'accès à la formation et de ses usages.**

Il souhaite qu'une meilleure compréhension soit apportée aux **effets des modalités de l'offre** (conditions d'accès pratiques, financières et juridiques) **sur la demande.**

Avis n°8- Nomenclature des niveaux de certification

Le Conseil souhaite prendre connaissance de l'état des travaux engagés par la CNCP (Commission nationale de la certification professionnelle) pour élaborer une **nomenclature des niveaux de certification.** Il souhaite que soit clarifiée la position de cette nouvelle nomenclature par rapport à l'actuelle nomenclature des niveaux de formation (adoptée en 1969). Il demande que des modalités soient fixées pour que le projet de la CNCP fasse l'objet d'un avis du Cnis, comme le souhaite la présidence de la CNCP.

Négociation collective

Avis n°9

Le Conseil salue le **développement du système d'information sur la négociation collective en entreprise** et notamment l'utilisation conjointe des accords et textes conventionnels et des informations issues des enquêtes statistiques auprès des entreprises.

Il encourage la statistique publique à **maintenir et développer ce système d'information**, à un moment où les incitations à négocier sont croissantes, à travailler sur un champ élargi (associations, particuliers-employeurs, agriculture, fonction publique...) et à une mise à disposition plus rapide des enseignements tirés de ces sources, dans des délais en phase avec les besoins du dialogue social.

Il souhaite que la statistique publique apporte des éléments d'information et d'analyse sur l'**évolution du fonctionnement du dialogue social** : accords, contenus, impacts et niveaux, territoriaux et professionnels (groupes, branches, entreprises, employeurs publics ...).

Il demande qu'elle contribue aux analyses de la représentativité des organisations syndicales d'une part et patronales d'autre part et de l'impact du contexte syndical sur les pratiques des entreprises et des employeurs publics.

Évaluation des politiques publiques

Avis n°10

Le Conseil encourage la poursuite des travaux statistiques contribuant à évaluer les **politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle.** Il souligne l'intérêt de l'utilisation des panels administratifs éventuellement couplés à des enquêtes à des fins d'évaluation.

ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ

Avis n°1 - Dimension internationale

Le Conseil souligne l'importance de **poursuivre la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises** et de mieux mesurer **la mondialisation du système productif**.

- Il réaffirme le caractère fondamental de **la nouvelle notion d'entreprises, intégrant le concept de « groupe »** pour apporter des éclairages au niveau mondial. Il soutient les travaux menés en ce sens. Il rappelle la nécessité d'une connaissance statistique **de l'activité des implantations à l'étranger** des groupes.
- Le Conseil souhaite que la statistique publique française **s'implique fortement dans le projet européen FRIBS** (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) d'Eurostat, visant à une plus grande cohérence de la statistique européenne sur les entreprises. Il souhaite être informé régulièrement des avancées de ce projet et que la statistique publique y relaie ses avis.
- Le Conseil demande que la statistique publique s'attache à la mesure de toutes les dimensions de la **compétitivité internationale des entreprises** (y compris des PME et micro entreprises) : résultats (parts de marché, taux de marge...), facteurs de compétitivité liés aux coûts (du travail et du capital) et hors coûts (montée en gamme des produits, qualifications...). Il souhaite que ces statistiques soient diffusées avec des comparaisons européennes et internationales ou par rapport aux principaux partenaires.
- Il **souhaite** par ailleurs que les efforts d'Eurostat pour simplifier et alléger le coût des **statistiques de flux intracommunautaires de marchandises** n'altèrent pas la qualité des informations nécessaires à l'étude des déséquilibres des flux intraeuropéens.

Avis n°2 - Description de l'appareil productif

Le Conseil salue la mise en place du répertoire statistique des entreprises, outil central pour une **meilleure connaissance de l'appareil productif dans toutes ses dimensions**.

- Il préconise que la nouvelle **notion de catégories d'entreprises** sur laquelle il repose soit appliquée de façon cohérente à l'ensemble du dispositif statistique sur les entreprises : enquêtes structurelles ou conjoncturelles, démographie, commerce extérieur, recherche, comptabilité nationale...
- Il souhaite, parallèlement, une connaissance approfondie de **l'organisation des activités productives** : partage international du travail, organisation en réseau, filières (agriculture, bois, agroalimentaire...), sous-traitance...
- Il souhaite un enrichissement des statistiques disponibles :
 - sur **la localisation fine du système productif**,
 - sur les différents types de **prélèvements fiscaux/aides publiques** selon leur finalité, par catégorie et activité d'entreprises
 - pour certains types d'entreprises (entreprises de petite taille, **artisanat, non-salariés, CAC40...**),
 - sur les **associations**. Sur ce point, il rappelle son souhait d'une réalisation régulière de l'enquête sur les associations.
- Il demande qu'un état de lieux soit fait sur les statistiques du **tourisme** et suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du rapport Bernadet sur les **transports**.

Avis n°3 - Approches thématiques des entreprises

Le Conseil marque un intérêt particulier pour la production de résultats, dans les cinq ans à venir, sur les **thèmes suivants**, sans qu'un ordre de priorité ne soit encore établi :

- a) La gestion des aspects environnementaux par les entreprises, y compris publiques, et si possible au niveau régional : consommation d'énergie, gestion des déchets (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution) et logistique, utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...
- b) Les aspects économiques (coûts/prix/subventions) des filières d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biocarburants, énergie marine,...) avec des comparaisons européennes

- c) Les investissements des entreprises pour l'innovation et la recherche
- d) L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment dans les très petites entreprises (TPE)
- e) Le marché du commerce électronique
- f) Les pratiques agroalimentaires : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

Avis n°4 - Responsabilité sociétale

Le Conseil rappelle par ailleurs son intérêt pour une production régulière de résultats sur la **responsabilité sociétale des organisations** (entreprises et employeurs publics) et plus particulièrement une meilleure connaissance de leurs **investissements socialement responsables**.

Avis n°5 - Évolution de l'appareil productif

Le Conseil préconise **une veille** sur la possibilité de prise en compte dans la statistique :

- de **l'économie circulaire**⁷,
- ainsi que des **nouveaux services** :
 - liés à la dématérialisation : télémédecine, e-learning,
 - liés à internet : réseaux sociaux, moteurs de recherche, archivage (cloud)...
 - développés dans une optique de développement durable (« économie de la fonctionnalité »)

Avis n°6 - Industrie et services.

Le Conseil suivra avec attention l'état des réflexions au niveau international sur les critères actuels qui permettent de définir les **contours de l'industrie et son interaction avec les services**.

Il souhaiterait une connaissance approfondie de la manière dont les entreprises françaises organisent leur chaîne de valeur (R&D, ingénierie, fabrication, commercialisation...).

Avis n°7 - Méthodologie, accessibilité, pédagogie

- Le Conseil demande que le dialogue se poursuive avec les chercheurs et les bureaux d'études pour continuer de faciliter leurs **conditions d'accès aux données détaillées** et permettre ainsi une large utilisation de celles-ci pour le débat social.
- Il constate une attente croissante d'utilisation de **données individuelles sur le comportement des entreprises pour mieux interpréter les résultats macro-économiques** et propose que la statistique publique se rapproche de chercheurs pour trouver à cette fin des méthodologies sécurisées et à moindre coût (approche granulaire par exemple).
- Il demande que les efforts de **simplification** et notamment de réduction de la **charge de réponse des entreprises**, lui soit régulièrement présentée.

⁷ Économie qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avis n°1 - Indicateurs de développement durable

A. Le Conseil souhaite le maintien, la mise à jour et une large diffusion, simple et intelligible pour le grand public, **des indicateurs de développement durable** d'ores et déjà développés au niveau européen, national et territorial, y compris les territoires ultramarins, dans le cadre de la stratégie européenne et de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

B. Il prend note d'attentes non satisfaites ou nouvelles pour ces indicateurs : pour mieux prendre en compte la dimension sociale, pour accompagner la **stratégie nationale de transition écologique (SNTE)**, pour éclairer le débat public et les actions en matière de **gaspillage alimentaire**, pour informer sur les **phénomènes récents** (pollutions lumineuses, perturbateurs endocriniens...) et sur la consommation de matières premières nécessaires à l'activité économique.

C. Il insiste sur la nécessité de poursuivre une **large concertation** pour faire évoluer ces indicateurs, de façon à ce qu'ils restent dans la continuité de l'existant, en nombre limité, compréhensibles, et, autant que possible, comparables dans le temps et entre niveaux géographiques (de l'international au local).

Avis n°2 - Entreprises, économie et développement durable

A. Le Conseil souhaite que soient mises en valeur et complétées les statistiques sur **la prise en compte du développement durable par les entreprises et organismes publics** implantés en France en tenant compte, le cas échéant, de leur activité internationale.

Il est attendu des résultats détaillés **par type d'entreprise** (taille y compris micro, activité...), **si possible par région**, et selon différents aspects : consommation d'énergie, gestion des déchets⁸ (recyclage), flux de transports (circuits d'approvisionnement et de distribution), utilisation des sols et efficacité énergétique des bâtiments d'activité...

Ces préoccupations, qui concernent notamment la responsabilité sociétale des entreprises, sont étendues à la question des **investissements socialement responsables**. Le Conseil suggère que les priorités en la matière soient définies avec les utilisateurs, selon un mode de dialogue qui reste à définir au sein des deux commissions.

B. Le Conseil encourage la poursuite de la réflexion sur les éléments de mesure, notamment **au niveau régional voire infrarégional, de « l'économie verte »** et recommande en particulier une meilleure connaissance des métiers, emplois et activités qui y sont liés.

C. Par ailleurs, le Conseil suggère **une veille** sur la possibilité de prise en compte, dans la statistique :

- des nouveaux produits et services développés dans une optique de développement durable (par exemple : « économie de la fonctionnalité »)
- et de l'économie dite « circulaire », qui vise à optimiser les flux d'énergie et de matière à l'échelle d'un système de production.

D. Le Conseil souligne des attentes nouvelles **en matière de connaissance des pratiques agroalimentaires** : qualité de la production dont bio, traçabilité, circuits courts...

E. Le Conseil se félicite des importants travaux, effectués et à venir, sur les **comptes environnementaux dans un cadre harmonisé au niveau européen**. Il souhaite que ceux-ci soient présentés devant la commission avec un point particulier sur la possibilité de **distinguer les dépenses curatives des dépenses préventives**.

Avis n°3 - Ménages et développement durable

A. Le Conseil note des attentes importantes de statistiques sur **le comportement des ménages dans le domaine de la gestion des déchets**.

B. Il souhaite un dispositif pour mieux évaluer **la mise aux normes thermiques des logements**, y compris anciens

⁸ Le manque d'information statistique sur la gestion des déchets concerne particulièrement le secteur public, y compris les hôpitaux.

C. Il préconise que la statistique publique s'associe aux professionnels de la santé pour fournir des éléments d'information sur **les liens entre la santé et l'environnement**.

D. Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur **le bien-être** (ou « **qualité de vie** ») et ses contributions sur ce sujet au niveau international, en particulier européen. *Voir l'avis 7 de la commission Démographie et questions sociales* ».

Avis n°4 - Action publique et développement durable

A. Le Conseil soutient les travaux pour une meilleure connaissance de **l'offre de transport** (infrastructure et services). Il demande que la statistique publique poursuive ses efforts pour contribuer à la valorisation des **externalités générées par les transports** : émission de CO2 et autres polluants, bruit, artificialisation des sols... notamment par l'exploitation des valeurs de référence.

B. Il rappelle la nécessité d'une **information normalisée sur l'utilisation des sols à une échelle géographique fine** de façon à aider les pouvoirs publics dans leurs réflexions pour un aménagement durable, notamment dans les zones urbaines et périurbaines. Une vision prospective est également attendue pour cela (exploitation de la nature des surfaces dans les PLU). .

C. Le Conseil préconise une **large diffusion** de l'information sur les coûts, prix et volumes relatifs à la **gestion par les collectivités des déchets, de l'eau et des réseaux de chaleur**.

Avis n°5 - Énergie-climat

A. Le Conseil souligne l'intérêt d'un **compte satellite de l'énergie**.

B. Il recommande une large information sur le **coût et le prix des énergies**, en particulier **renouvelables**, y compris combinées, selon les périodes et le territoire de production, y compris en Outre-mer, avec des comparaisons européennes.

C. Il rappelle la nécessité d'estimer les **émissions de l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) et autres polluants**, liées à l'activité de production et consommation finale des agents d'un territoire, en prenant en compte aussi les émissions liées aux importations.

D. Le Conseil préconise qu'une réflexion s'engage avec les acteurs locaux pour leur ouvrir largement l'accès aux **données localisées de l'énergie disponibles auprès de divers organismes** (Medde, Ademe, Ceren, ERDF et GRDF...).

Avis n°6 - Biodiversité

Le Conseil prend acte de l'évolution de l'approche sur la biodiversité et confirme **le besoin d'avoir une approche incluant tous types d'espace et non restreinte aux espaces protégés**.

Il encourage **l'élargissement de l'inventaire de certaines espèces représentatives** (invertébrés notamment) et de compléter le travail sur les **ressources naturelles** (mers, prairies, forêts...), y compris celles dans **les sols**

Il souligne **la nécessité de disposer d'une carte des écosystèmes et de leur évolution** (prélèvements, cf IGN) , outil indispensable aux réflexions sur l'aménagement du territoire, y compris en Outre-mer.

Il préconise une **meilleure coordination des organismes publics et associatifs** pour avoir une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité sur un territoire.

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AUX PUBLICS

État de santé - Accès aux soins

Avis n°1 - Dispositif : articulation avec l'Europe

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée, après le portage de l'enquête européenne de santé par l'enquête « Santé et protection sociale » de 2014, sur **l'articulation des futures enquêtes européennes sur la santé avec les autres sources statistiques** existantes, y compris administratives, en France sur les mêmes thématiques.

Avis n°2 - Dispositif - Cohérence des différentes sources et approfondissement

Le Conseil recommande une plus grande coordination des objectifs et des moyens d'observation statistique des différents producteurs en matière de santé.

Il incite ces derniers à **approfondir leur champ d'observation** d'une part sur les dispositifs de prévention et d'autre part à l'ensemble des professions de santé, ainsi qu'à couvrir l'ensemble des régimes de protection sociale concernés.

Il souligne la nécessité de mieux **prendre en compte la dimension territoriale, sociale et professionnelle** dans les dispositifs.

Avis n°3 - Accès aux soins

Le Conseil encourage les travaux pour une meilleure connaissance des **conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et géographiques en la matière** : information disponible, densité, distance, mais aussi qualité des services rendus (dont délai d'attente) et coût.

Avis n°4 - Parcours de soins

Le Conseil incite au développement de travaux sur les **parcours de soins** selon la situation socio-économique des patients, en intégrant les séjours hospitaliers, les traitements ambulatoires et le secteur médico-social.

Avis n°5 - Accès aux données

Le Conseil souligne l'intérêt de l'élargissement de **l'accès aux données administratives et médico-administratives** et de leur appariement, y compris avec les enquêtes en population générale ou avec l'échantillon démographique permanent.

Il propose que la statistique publique examine, avec les utilisateurs, les modalités concrètes (aspects réglementaires, logistiques...) d'une mise à disposition mutualisée de bases de connaissances en matière de santé, qui en facilite l'accès et en élargisse l'utilisation, selon un protocole clairement documenté et selon des processus totalement sécurisés dans ce domaine particulièrement sensible et tenant compte des différents rapports et réflexions sur ce sujet.

Protection sociale, retraite

Avis n°6 - Personnes âgées

Le Conseil souligne l'importance d'un **approfondissement de la connaissance des conditions de vie des personnes âgées** : niveau d'autonomie, habitat, ressources financières, environnement familial...

Il approuve en cela les objectifs poursuivis par l'enquête Care sur les personnes âgées qui aura lieu en 2015.

Il rappelle l'importance de disposer d'une information sur ces questions, même plus réduite, mais régulière (annuelle ou bisannuelle) et territorialisée.

Il suivra avec attention la nécessaire amélioration de la connaissance des restes à charge dans le financement de la dépendance, par la prise en compte du patrimoine ou, encore, la substitution entre aide formelle et aide informelle.

Avis n°7 - Retraite

Le Conseil souhaite que la statistique publique mobilise **l'ensemble des données nécessaires aux analyses en matière de retraites**.

Cela suppose de mobiliser une information comparable pour tous les régimes, y compris ceux de la fonction publique.

Cela suppose également de mieux appréhender l'environnement familial et social lors de la transition entre la vie active et la retraite.

A ce titre, il soutient l'appariement de l'Échantillon Interrégimes de retraités (EIR) avec les données fiscales qui vise à faire le lien entre les droits à retraite acquis par un individu, son niveau de vie et les caractéristiques du ménage auquel il appartient.

Il soutient également les projets d'exploitations statistiques des nouveaux référentiels et répertoires inter-régimes de retraite, ainsi que des données collectées dans le cadre des campagnes « info-retraite ».

Avis n°8 - Observation partagée État/collectivités locales

Sans méconnaître le travail déjà réalisé en matière d'indicateurs sociaux départementaux disponibles annuellement, le Conseil recommande que s'engage rapidement **une réflexion entre la statistique publique et les Départements**, en charge des personnes en situation de handicap ou de dépendance, de façon à faire évoluer les concepts et méthodes pour que le dispositif d'observation sur ces questions au niveau départemental produise des résultats plus homogènes, mieux ciblés, plus rapides et de façon moins coûteuse qu'aujourd'hui.

Éducation, enseignement supérieur, recherche

Avis n°9 - Parcours scolaires

Le Conseil confirme l'importance qu'il accorde à l'analyse des parcours scolaires des élèves et étudiants dans leur diversité (éducative, géographique, sociale, familiale, ...).

A cet égard, il considère que la mise en place de l'**identifiant national élève (INE)**, selon les principes de l'arrêté du 16 février 2012⁹ -- qui séparent notamment la fonction d'immatriculation et celle d'usage de l'identifiant -- est une avancée majeure.

Il appuie la DEPP¹⁰ pour l'utilisation de cet INE afin d'étudier les **trajectoires scolaires** tout en respectant la confidentialité des informations individuelles.

Avis n°10 - Personnels enseignants et non enseignants

Le Conseil souhaite que la statistique publique apporte un éclairage sur les personnels de l'éducation nationale **enseignants ou non**, leur mobilité géographique, leurs rémunérations et leurs conditions de travail, afin notamment d'éclairer les questions du recrutement et du déroulement de carrière. A ce titre, il souhaite que l'entrée par discipline soit faite de manière plus systématique.

Avis n°11 - Personnels de la recherche

Le Conseil souhaite que la statistique enrichisse son éclairage sur **les personnels de la recherche** tant dans le privé que dans le public, en particulier sur les chercheurs et les ingénieurs. Des investigations sur leur profil et spécialité de formation d'une part, leur domaine de recherche d'autre part en fonction des secteurs d'activité seraient particulièrement pertinentes.

⁹ Arrêté « portant création d'un traitement dénommé « répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis »

¹⁰ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, service statistique du ministère de l'éducation nationale

Avis n°12 - Offre post-bac et mobilité des étudiants

Le Conseil encourage les travaux pour mesurer les **effets de la localisation** des différentes formations post-bac sur la mobilité des étudiants, y compris à l'international.

Avis n°13 - Insertion professionnelle

Le Conseil suivra avec attention l'évolution des dispositifs actuels d'observation de **l'insertion professionnelle des sortants du système éducatif** et de leurs débuts de carrière.

Avis n°14 - Sortants sans diplôme

Le Conseil souhaite que la statistique publique fournisse des données permettant de mesurer et d'analyser le processus de sortie du système éducatif sans diplôme, si possible comparables avec d'autres pays.

Sécurité, justice

Avis n°15

a) Le Conseil rappelle la nécessité pour le débat public de statistiques produites de façon **indépendante et de qualité** sur la sécurité et la réponse pénale.

b) Les besoins sont multiples, que ce soit pour le grand public, pour éclairer les politiques publiques locales et nationales, pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance dans les entreprises, les quartiers, les lieux publics, prévenir la violence intra familiale ou encore pour faciliter les travaux de recherche sur les crimes et délits...

Le Conseil se félicite des **progrès réalisés**, mais souligne néanmoins la nécessité de mieux faire connaître les statistiques existantes et de prolonger les travaux pour répondre à ces attentes.

Il propose que la refonte du dispositif d'information et d'organisation (création d'un nouveau service statistique ministériel en 2014) soit l'occasion d'un **point régulier avec les utilisateurs sous une forme à déterminer**.

c) Le Conseil souligne l'importance de s'appuyer simultanément sur les **enquêtes auprès de la population** (« Cadre de Vie et Sécurité » et autres enquêtes sur des domaines ou des territoires spécifiques) et sur les **données administratives** pour une meilleure compréhension du sujet dans tous ses aspects : délinquance subie et enregistrée, perception et conséquences sociales, appréciation de l'efficacité des services de police et de justice.

d) Il prend note avec satisfaction des progrès en cours pour disposer de statistiques administratives de meilleure qualité du fait de l'évolution des **systèmes d'information de la Police et de la Gendarmerie**.

Il sera attentif à ce que ceux-ci permettent le rapprochement des données de sécurité (police et gendarmerie) afin de diffuser une information statistique plus cohérente, plus détaillée, documentée, et localisée au lieu de l'infraction.

e) Il soutient le développement d'un **système d'information décisionnel par le Ministère de la Justice**, lequel devrait aboutir à des statistiques détaillées sur la **réponse pénale par nature d'infraction selon les caractéristiques des auteurs présumés** ainsi que sur les **délais**, de la commission des faits à l'exécution des peines.

f) Il appuie les efforts ainsi engagés pour suivre les **trajectoires pénales**, notamment via des panels.

g) Il souhaite des éléments pour mieux juger des politiques publiques en matière de **prévention** et de lutte contre la **récidive**.

SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Lors de la commission du 8 octobre 2013 :

- Les avis 1, 2, 8, 9 et 10 ont été jugés prioritaires
- Il a été précisé que tous ces avis concernaient également le secteur des assurances, faisant partie intégrante du système financier
- Il a été souhaité que la commission donne plus de visibilité au suivi de ses travaux et avis, notamment aux retombées des rapports de ces dernières années (sur les groupes financiers, le microcrédit...)

Systeme financier

Avis n°1 - Groupes

Le Conseil incite la statistique publique à **poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger**, y compris leurs activités dans les centres financiers off shores.

Avis n°2 - Métiers

Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **les lignes de métiers bancaires**, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité.

Avis n°3 - Emploi-rémunération

Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur **l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier**.

Comportement des ménages et des entreprises non financières

Avis n°4 - Épargne salariale

Le Conseil souhaite que soient poursuivis les travaux sur **l'épargne salariale**, pour une connaissance détaillée de la distribution de dividendes et de la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprises (y compris groupes) et dans tous les secteurs d'activité (y compris secteur agricole et fonction publique). Il préconise de mieux lier l'analyse en termes de flux et d'encours.

Avis n°5 - Investissements socialement responsables

Il demande que la statistique publique propose des informations sur les **investissements socialement responsables** (volume, types, catégories de ménages et d'entreprises concernées) et les modalités de leur financement.

Avis n°6 - Partage de la valeur ajoutée

Il préconise une production statistique des modalités du **partage de la valeur ajoutée** par les entreprises et la façon dont elles placent leur épargne, différenciée par type d'entreprises (CAC40, taille, activités...)
(à voir avec la commission *Entreprises et stratégies de marché*).

Financement de l'économie

Avis n°7 - Flux financiers

Le Conseil demande une meilleure approche des **flux financiers liés à l'épargne**, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle), ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené.

Il demande, en particulier, qu'un point soit fait sur les possibilités d'une connaissance plus précise des **transactions sur les marchés financiers** (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.

Avis n°8 - Financement public

Le Conseil souhaite que les statistiques existantes sur **la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales** lui soient présentées.

Il préconise la mise en place d'un **compte des collectivités locales** différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional).
(à voir avec la commission Territoires)

Avis n°9 - Financement des entreprises

Le Conseil souligne les grandes avancées qui ont été faites en matière de **connaissance du financement des entreprises** ces dernières années.

Il constate cependant qu'un écart subsiste entre les constats effectués par les statistiques existantes et le ressenti de certaines professions ou secteurs d'activité.

Il souhaite en conséquence que le dialogue se poursuive sur la base, si possible, d'une **connaissance fine** du financement, par type d'entreprises (y compris micro-entreprises et entreprises de taille intermédiaire), par activité détaillée et par région.

Ceci devrait permettre d'identifier les **disparités éventuelles des modalités d'offre**, notamment en matière de taux d'intermédiation et des comportements de demande selon ces critères plus détaillés.

Mise à disposition des données - Accessibilité aux données

Avis n°10

Le Conseil souhaite la mise à disposition d'un **répertoire général des statistiques financières**, documenté de façon pédagogique, qui présente l'ensemble des statistiques financières disponibles auprès de différents producteurs d'information, afin de valoriser ces données existantes auprès d'un large public.

Il demande par ailleurs que les **conditions d'accès aux données détaillées** soient plus explicites.

Il recommande que ces deux sujets fassent l'objet d'un **groupe de travail sur l'accessibilité aux statistiques financières**, réunissant les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs, pour établir un état des lieux et identifier les marges de progrès en terme de champ couvert et de modalités d'accès. Il conseille que ce groupe tienne compte des démarches d'ores et déjà existantes dans ce domaine.

Avis n°11

Le Conseil préconise une **large communication pédagogique**, notamment :

- sur les **changements importants à venir** en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes,
- sur le financement de l'économie, par une présentation annuelle plus visible du « **bouclage macrofinancier** » qui permet de comprendre le financement de l'économie « réelle »,
- sur les **données européennes** d'identification des déséquilibres macroéconomiques.

TERRITOIRES

Remarque: ces avis font état de données sur « les territoires » sans en préciser à chaque fois les contours. Dans certains cas seul le niveau régional est requis, alors que, dans d'autres domaines, la demande porte sur des niveaux infra-régionaux. Le dialogue entre utilisateurs et producteurs des années à venir apportera les précisions géographiques nécessaires, en fonction de l'usage et des contraintes liées des données disponibles.

Ces avis reprennent les projets d'avis d'autres commissions et qui concernent des mailles géographiques infranationales.

Avis n°1

Mise à jour, enrichissement, efforts de communication sur des « référentiels » existants

Le Conseil souligne l'importance des « référentiels » de données locales qui permettent de s'accorder sur des concepts communs et de faire des comparaisons spatiales dans certains domaines clés.

Il souhaite que les investissements importants qui ont été faits par la statistique publique pour leur production se prolongent par leur mise à jour, leur enrichissement ainsi qu'une plus grande pédagogie et visibilité dans leur mise à disposition.

Ceci concerne les référentiels suivants :

Avis 1.A - Les indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD), pour lesquels il est souhaité prioritairement des compléments sur les **inégalités de niveaux de vie**, les différentes formes de **précarité sociale** (halo de la pauvreté et du chômage, mal-logement, surendettement, difficultés de santé, scolaires ...), les pratiques culturelles, et l'**intensité de l'engagement citoyen**.

Avis 1.B - Les indicateurs sociaux départementaux, pour lesquels il est souhaité une **meilleure mesure des populations** potentiellement concernées par un accompagnement social en raison de leur situation familiale (personnes isolées, familles monoparentales...), de leur âge (petite enfance, personnes âgées...), de leur état de santé, de leur handicap...

Avis 1.C - Les indicateurs d'occupation de l'espace, pour lesquels il est demandé une plus grande **coordination** des producteurs afin de fournir aux utilisateurs des données **cohérentes**, adaptées à chaque enjeu et à son échelle géographique (étalement urbain, consommation des terres agricoles, plans d'urbanisme, observation de la biodiversité...) et accompagnées d'une **documentation** illustrée d'exemples d'utilisation.

Ces indicateurs demanderaient également à être complétés d'une **géolocalisation fine des bâtiments d'activité** (entreprises, entrepôts...) et de leur emprise au sol.

Avis 1.D - Les indicateurs d'accès aux services et équipements, pour lesquels il est demandé de mieux capter la diversité des **lignes de services** offertes (nature des services et complémentarité de l'offre) et des **enrichissements** dans plusieurs directions :

- élargissement aux points « multi-services », aux services numériques et à d'autres services comme les déchetteries,
- prise en compte des services aux entreprises (et pas seulement aux ménages),
- intégration de critères de fréquentation et de qualité (tarifs, horaires, accessibilité aux handicapés capacités de transferts de données pour les services numériques...).

Afin de mieux calibrer l'offre de services, il est également préconisé que la statistique publique mette à disposition régulièrement une mesure des **populations présentes** à différents moments sur un territoire, ainsi que des outils de mesure de l'accessibilité (distanciers).

Avis n°2

Thématiques nouvelles ou renouvelées par l'actualité, nécessitant une réflexion préalable sur les formes que devrait prendre l'apport de la statistique publique

Le Conseil constate que certains thèmes viennent ou reviennent au premier plan des préoccupations des acteurs territoriaux et qu'il conviendrait que ceux-ci fassent l'objet de réflexions dans le cadre des commissions du Cnis, si nécessaire de groupes de travail, pour préciser les attentes en terme de production statistique.

Les thèmes concernés sont les suivants :

Avis 2.A - Économie locale - Appareils productifs locaux -

Mieux connaître les **sources de financement de l'économie locale** (y compris les aides) ainsi que **le système productif local**, ses différentes formes d'organisation en réseaux, en clusters, ses liens avec les groupes, la recherche, avec le territoire (zone de chalandise), avec l'étranger, sa capacité d'innovation, les fonctions assurées par les emplois au niveau des établissements (approche à approfondir).

Avis 2.B - Environnement

Disposer d'indicateurs sur le **comportement écologique des agents économiques** sur le territoire, notamment en matière de **déchets** (production, gaspillage, recyclage...), **d'émission de gaz** à effet de serre et de **consommation d'énergie et de gestion de l'eau**.

Avis 2.C - Mobilité-Déplacements - Transports -

Avoir **une vision globale de la mobilité dans les territoires** :

→ en terme de **flux** (volume, origine-destination suivant travail, études, loisirs, transports de marchandises), de **modes**, y compris la multimodalité, les modes « actifs » (vélo...), alternatifs (covoiturage...), avec une mesure du **poids des transports publics**, toutes autorités de transports (AOT) confondues.

→ y compris pour les fins de semaines, périodes estivales et déplacements longue distance.

Avoir des éléments de mesure de l'accès à la mobilité des personnes isolées/âgées/fragiles - yc hors ménage ordinaire - ou dans les territoires à faible densité de population.

Avis 2.D - Santé

Pouvoir suivre et évaluer la politique publique encouragée sur les **parcours de soins**, ce qui suppose un travail de recueil et d'harmonisation des données de santé produites par différents organismes.

Avis 2.E - Éducation nationale

Mieux identifier et analyser les relations entre **offre et demande** d'éducation au niveau local (places disponibles, nombre et qualification des enseignants, prise en charge péri-scolaire, prise en charge des enfants handicapés...)

Avis 2.F - Insertion sociale et professionnelle

Connaître les parcours d'insertion sociale et professionnelle **des populations en difficulté** (une partie des jeunes, chômeurs de longue durée, licenciés des plans sociaux dans les secteurs en difficulté, personnes handicapées...).

Développer la connaissance du **lien entre emploi et formation** au niveau local.

Avis 2.G – Les processus d'innovation,

Rassembler et documenter les indicateurs épars et incomplets d'ores et déjà disponibles.

Avis 2. H - Analyse des flux et réseaux

Mener une réflexion conjointe producteurs/utilisateurs sur les indicateurs permettant d'analyser les flux et réseaux qui "font système" dans un territoire.

Avis n°3

Thématiques pour lesquelles les travaux de production sont en cours

Le Conseil rappelle de fortes attentes dans les domaines suivants pour lesquels il suivra avec attention les travaux en cours :

Avis 3.A - L'action publique dans les territoires - Mesurer les dépenses territoriales de l'État ainsi que les dépenses des collectivités locales et de leurs opérateurs, par grandes fonctions, au niveau territorial. Disposer de comptes par niveau de collectivités territoriales.

Avis 3.B - L'emploi public - Poursuivre les avancées dans ce domaine en précisant les domaines d'intervention des emplois publics locaux et en mesurant les transferts d'emploi d'un niveau de collectivité à un autre, par catégorie d'employeur public et par fonctions publiques (État, collectivités locales et hospitalière), pour chaque niveau de celles-ci, en mesurant l'impact des restructurations et des transferts d'emploi à tous les niveaux (État à collectivité, collectivité à collectivité, ...)

Avis 3.C - L'emploi local - Produire des estimations d'emploi plus précoces qui permettent de mieux suivre et comprendre les évolutions sur des périodes récentes.

Avis 3.D- Marché de l'immobilier et du foncier - Disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des **logements** et des **bâtiments d'activité**, ainsi que sur le prix des terrains, à des niveaux géographiques fins et selon le type de bien. Engager une réflexion sur la possibilité d'établir des statistiques sur les **droits à bâtir**,

Avis 3.E - Immigration - Faire le point sur les statistiques nécessaires à la connaissance de l'insertion sociale et professionnelle des immigrés et de leurs descendants, au niveau local.

Avis n°4

Dispositifs transversaux, méthodes, concertation

Avis 4.A - Données géoréférencées

Le Conseil recommande un dialogue étroit avec les utilisateurs de **données géoréférencées** (dont carroyées) pour définir, en liaison avec les travaux européens, l'évolution de leur contenu, de leur forme de mise à disposition et de leur couverture géographique, pour laquelle des extensions sont attendues dans les Dom et d'autres espaces tels que le périurbain ou le transfrontalier.

Avis 4.B - Recensement de la population

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population**.

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

Il réaffirme, à l'occasion de la refonte complète du site de l'Insee, les concepts de lisibilité-visibilité-interactivité préconisés par le rapport Belliot sur la diffusion du recensement, afin de faciliter l'appropriation des résultats par tous les utilisateurs, qu'il conviendra d'associer étroitement aux réflexions liées à ce projet.

Avis 4.C - Dispositif d'observation partagé avec les collectivités locales

Le Conseil préconise que se poursuive une **réflexion commune entre la statistique publique et les collectivités locales** de façon à ce que le dispositif d'observation sur les territoires s'enrichisse, en particulier :

- de données produites par les collectivités territoriales ou leurs opérateurs,
- et, autant que possible, de la territorialisation des résultats d'enquêtes nationales de la statistique publique (emploi, logement, budget, innovation, utilisation des technologies de l'information et de la communication - TIC...).

Avis 4.D - Concertation.

Le Conseil constate la nécessité de renforcer la concertation avec les acteurs locaux sous différentes modalités qu'il conviendra d'examiner (accroître les relations bilatérales, le poids des Cries...).

Avis 4.E - Comparaisons européennes

Le Conseil rappelle le besoin d'élargir les **comparaisons à l'échelle européenne**, en priorité sur les indicateurs « Europe 2020 » sur l'emploi, la formation, et la pauvreté ainsi que sur l'énergie et le climat. La question des comparaisons européenne se pose également pour disposer de données harmonisées à une échelle fine sur les **espaces transfrontaliers**, urbains ou partageant des caractéristiques géographiques communes (bassin hydrographique, zone maritime...).

Avis 4.F - Outre-Mer (départements et collectivités)

Le Conseil rappelle **l'importance de l'information statistique sur l'Outre-Mer**, indispensable aux équilibres territoriaux et souhaite que le point soit régulièrement fait sur cette question au sein de la commission ou du bureau du Cnis.

Avis 4-G - Zonages

Le Conseil souhaite que la statistique publique clarifie la façon de décrire les espaces territoriaux sans opposer de façon dichotomique l'urbain et le rural, tel que recommandé par le rapport Cuillier. Il rappelle l'importance de la contribution de la statistique publique aux politiques publiques sur des périmètres réglementaires (politique de la ville, SCOT...).

Il souhaite le maintien d'une diffusion régulière et à jour d'informations sur les zones d'emploi et sur les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

- Cnerp -

Avis pour le moyen terme 2014-2018

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Cnerp :

Avis n°1

La collaboration étroite entre l'État et les communes a permis d'améliorer le dispositif de collecte, élément essentiel à la qualité du recensement. La Cnerp sera attentive à ce que les projets de moyen terme 2014-2018 confortent ce partenariat.

Avis n°2

La Cnerp, attentive aux changements socio-démographiques depuis 2004, première année de collecte, s'inquiète du retard pris dans la mise en œuvre de **l'ensemble des recommandations du groupe de travail du Cnis sur l'évolution du questionnaire du recensement**, diffusées en juin 2012. Elle demande que tous les moyens nécessaires soient mobilisés dès 2014.

Avis n°3

La Cnerp attire l'attention de l'Insee sur la poursuite des efforts de pédagogie et de communication envers les élus sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats.

Cet effort est particulièrement important sur les exercices dès 2014 compte tenu **des renouvellements liés aux échéances électorales et des évolutions des périmètres intercommunaux**.

Avis n°4

La Cnerp se félicite des avancées du projet de modernisation de la collecte du recensement, notamment la généralisation **dès 2015 de la collecte par internet**. Elle suivra avec attention l'aboutissement de ce projet, en veillant à ce que la charge de travail des agents recenseurs et des responsables communaux du recensement ne soit pas alourdie.

Avis n°5

La Cnerp a noté les efforts de l'Insee pour mieux sensibiliser les grandes communes à l'importance des opérations sur le Répertoire d'immeubles localisés (RIL) et pour aider les correspondants locaux dans l'exercice de leurs missions, à la suite des préconisations du groupe de travail sur les enjeux du RIL. Elle souhaite que cet effort soit poursuivi, notamment en proposant aux communes **un outil informatique moderne susceptible de faciliter leur travail**.

La Cnerp préconise en outre que le nombre de logements par adresse dans le RIL fasse l'objet d'une attention particulière.

Avis n°6

L'organisation du recensement de la population est à la charge de l'Insee qui souhaite envisager des **évolutions à échéance des années 2020**. La Cnerp entend être **pleinement associée à ces réflexions**, notamment dans la mesure où elles impactent le déroulement des enquêtes de recensement, la place des communes dans le dispositif de collecte et le mode d'établissement des chiffres de population.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS
du 30 JANVIER 2014

SCRUTIN

LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LES
STATISTIQUES A MOYEN TERME 2014-2018
A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ MOINS UNE ABSTENTION

Le compte-rendu de l'assemblée plénière est disponible sur le site du Cnis
www.cnis.fr

